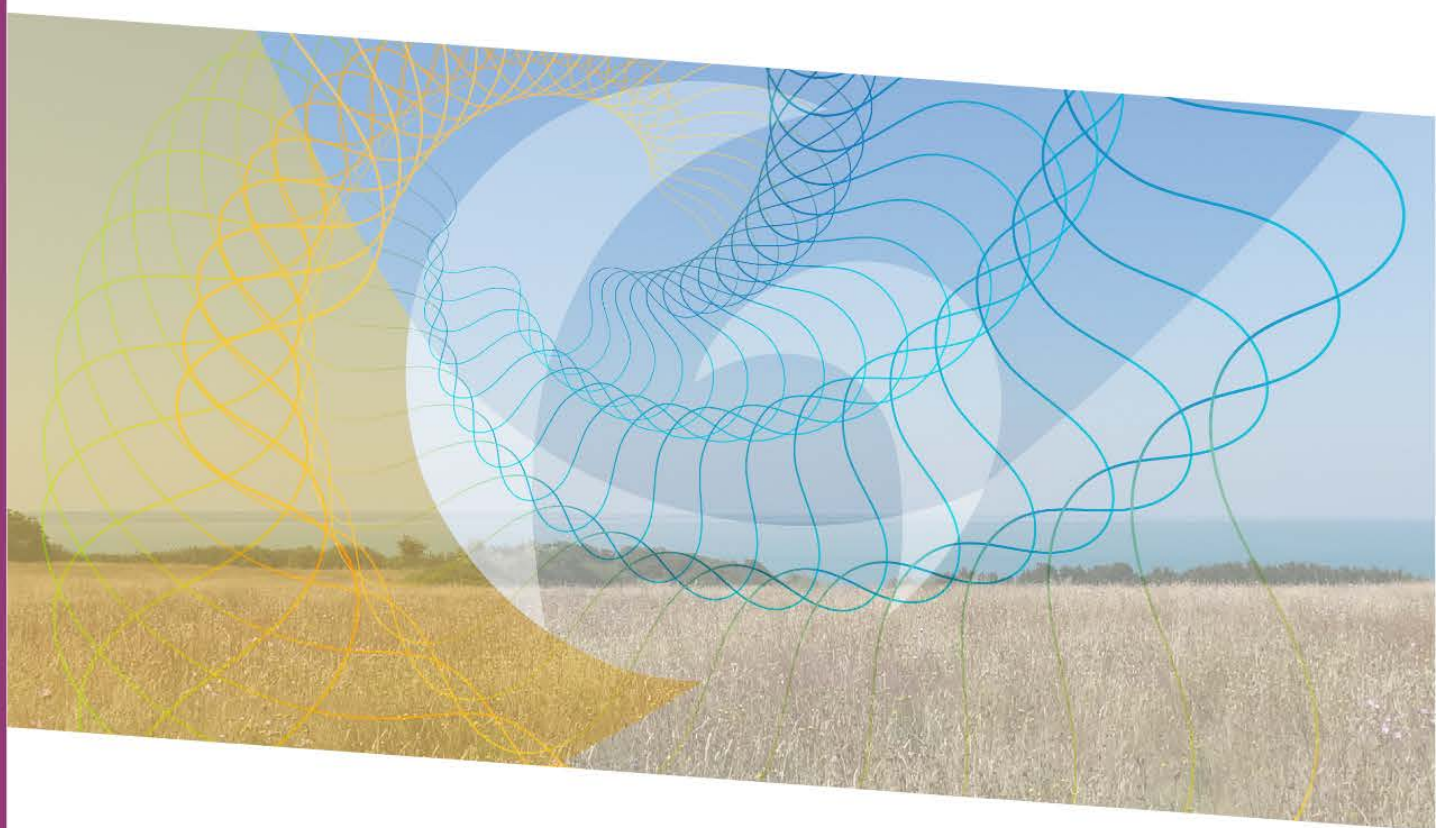


PIECE H

Pièces administratives



H.3

Mesures de publicité et certificats d'affichage

AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE PLAN LOCAL D’URBANISME INTERCOMMUNAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GRANVILLE TERRE ET MER ET ABROGATION DES CARTES COMMUNALES EN VIGUEUR SUR LES COMMUNES DE FOLLIGNY, LE MESNIL-AUBERT, MUNEVILLE-SUR-MER ET SAINT-SAUVEUR-LA-POMMERAYE

La communauté de communes Granville Terre et Mer organise **du lundi 22 septembre à 9h au vendredi 24 octobre à 12h30** une **enquête publique portant sur l’élaboration de son plan local d’urbanisme intercommunal (PLUi) et l’abrogation des cartes communales** des communes de Folligny, le Mesnil-Aubert, Muneville-sur-Mer et Saint-Sauveur-la-Pommeraye.

Le plan local d’urbanisme intercommunal de Granville Terre et Mer est un document d’urbanisme délimitant le territoire de l’intercommunalité en différentes zones (Agricoles, Naturelles, Urbaines et À urbaniser) et régissant les règles de constructibilité à l’intérieur de chacune de ces zones. Les cartes communales de Folligny, du Mesnil-Aubert, de Muneville-sur-Mer et de Saint-Sauveur-la-Pommeraye sont des documents d’urbanisme d’échelle communale ayant vocation à être abrogés.

Le siège de l’enquête est situé au pôle urbanisme de la communauté de communes, sis au 14 rue de la gare 50290 BRÉHAL.

La personne publique responsable de l’organisation de l’enquête est la communauté de communes Granville Terre et Mer, représentée par son président M. Stéphane SORRE. Le service en charge du projet d’élaboration du plan local d’urbanisme intercommunal et d’abrogation des cartes communales est le service urbanisme de la communauté de communes (concertation.urbanisme@granville-terre-mer.fr / 02.33.91.38.60).

La commission d’enquête publique désignée par le tribunal administratif de Caen est composée de M. Jean-Philippe ANCKAERT en qualité de président, et de M. Alain RENOUF et M. Michel RAIMBEAULT en qualité de titulaires.

Le projet de plan local d’urbanisme intercommunal contient une évaluation environnementale précisant les incidences du projet sur l’environnement. Des avis ont été rendus par la mission régionale d’autorité environnementale et les différentes personnes publiques associées comprenant notamment des collectivités territoriales ; ils seront consultables dans le dossier d’enquête publique selon les modalités décrites dans les paragraphes suivants.

Les informations relatives à l’organisation de l’enquête peuvent être demandées auprès du service urbanisme, aux coordonnées susmentionnées.

Le dossier d’enquête publique est consultable pour toute la durée de l’enquête :

- au pôle urbanisme de la communauté de communes (14 rue de la Gare 50290 BRÉHAL), aux jours et heures habituels d’ouverture
- en mairie de Cérences, Granville, la Haye-Pesnel, Jullouville, Saint-Jean-des-Champs, aux jours et heures habituels d’ouverture
- sur le site internet dédié à l’enquête publique : <https://www.enquete-plui-gtm.fr/>
- sur un poste informatique accessible au pôle urbanisme de la communauté de communes, aux jours et heures habituels d’ouverture

Le public pourra adresser ses observations et propositions écrites aux membres de la commission d’enquête durant toute la durée de l’enquête :

- Sur les registres d’enquête, disponibles aux jours et heures habituels d’ouverture dans les lieux accueillant des permanences, dont les adresses sont listées au tableau ci-dessous
- Par voie postale à l’adresse suivante : *À l’attention de M. Jean-Philippe ANCKAERT, président de la commission d’enquête, Pôle urbanisme de Granville Terre et Mer, 14 rue de la gare, 50290 BRÉHAL*
- Par courriel envoyé à l’adresse suivante : plui-gtm@registre-dematerialise.fr
- Sur le registre dématérialisé accessible sur le site internet suivant : <https://www.enquete-plui-gtm.fr/>

Les membres de la commission d’enquête seront présents pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux lieux, dates et heures suivantes :

Commune	Adresse	Dates et heures des permanences
Bréhal	Pôle urbanisme de Granville Terre et Mer 14 rue de la gare 50290 BRÉHAL	- Lundi 22 septembre, de 9h à 12h - Jeudi 2 octobre, de 9h à 12h - Samedi 4 octobre, de 9h à 12h - Mercredi 15 octobre, de 9h à 12h - Vendredi 24 octobre, de 9h à 12h30
Cérences	Mairie de Cérences 7 place du marché 50510 CÉRENCES	- Lundi 22 septembre, de 14h à 17h - Jeudi 2 octobre, de 14h à 17h - Mercredi 15 octobre, de 14h à 17h
Granville	Mairie de Granville Cours Jonville 50400 GRANVILLE	- Mercredi 24 septembre, de 14h à 17h - Lundi 6 octobre, de 9h à 12h - Lundi 20 octobre, de 14h à 18h30
La Haye-Pesnel	Mairie de la Haye-Pesnel Place Charles-de-Gaulle 50320 LA HAYE-PESNEL	- Jeudi 25 septembre, de 14h à 17h - Jeudi 9 octobre, de 14h à 17h - Jeudi 16 octobre, de 9h à 12h
Jullouville	Mairie de Jullouville Place René-Joly 50610 JULLOUVILLE	- Mercredi 24 septembre, de 9h à 12h - Lundi 6 octobre, de 14h à 17h - Lundi 20 octobre, de 10h à 12h
Saint-Jean-des-Champs	Mairie de Saint-Jean-des-Champs 1 place de la mairie 50320 SAINT-JEAN-DES-CHAMPS	- Jeudi 25 septembre, de 9h à 12h - Jeudi 9 octobre, de 9h à 12h - Jeudi 16 octobre, de 14h à 17h

À l’issue de l’enquête, le conseil communautaire se prononcera par délibération sur l’approbation du PLUi. Il pourra, au vu des conclusions de l’enquête publique, décider s’il y a lieu d’apporter des modifications au projet de PLUi en vue de cette approbation. Le conseil communautaire se prononcera également sur l’abrogation de ces documents d’urbanisme.

Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d’enquête sera déposée à la préfecture de la Manche et au pôle de Bréhal de la communauté de communes Granville Terre et Mer pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l’enquête. Elle sera également publiée sur le site internet de la communauté de communes (www.granville-terre-mer.fr).



MESSAGE

Objet - confirmation de parution de votre annonce légale :

Communauté de communes Granville Terre et Mer

AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GRANVILLE TERRE ET MER ET ABROGATION DES CARTES COMMUNALES EN VIGUEUR SUR LES COMMUNES DE FOLLIGNY, LE MESNIL-AUBERT, MUNEVILLE-SUR-MER ET SAINT-SAUVEUR-LA-POMMERAYE

La communauté de communes Granville Terre et Mer organise du lundi 22 septembre à 9h au vendredi 24 octobre à 12h30 une enquête publique portant sur l'élaboration de son plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) et l'abrogation des cartes communales des communes de Folligny, le Mesnil-Aubert, Muneville-sur-Mer et Saint-Sauveur-la-Pommeraye.

Le plan local d'urbanisme intercommunal de Granville Terre et Mer est un document d'urbanisme délimitant le territoire de l'intercommunalité en différentes zones (Agricultures, Naturelles, Urbaines et À urbaniser) et régissant les règles de constructibilité à l'intérieur de chacune de ces zones. Les cartes communales de Folligny, du Mesnil-Aubert, de Muneville-sur-Mer et de Saint-Sauveur-la-Pommeraye sont des documents d'urbanisme d'échelle communale ayant vocation à être abrogés.

Le siège de l'enquête est situé au pôle urbanisme de la communauté de communes, sis au 14 rue de la gare 50290 BRÉHAL.

La personne publique responsable de l'organisation de l'enquête est la communauté de communes Granville Terre et Mer, représentée par son président M. Stéphane SORRE. Le service en charge du projet d'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal et d'abrogation des cartes communales est le service urbanisme de la communauté de communes (cooperation.urbanisme@granville-terre-mer.fr / 02.33.91.38.60).

La commission d'enquête publique désignée par le tribunal administratif de Caen est composée de M. Jean-Philippe ANCKAERT en qualité de président, et de M. Alain RENOUF et M. Michel RAIMBEAULT en qualité de titulaires.

Le projet de plan local d'urbanisme intercommunal contient une évaluation environnementale précisant les incidences du projet sur l'environnement. Des avis ont été rendus par la mission régionale d'autorité environnementale et les différentes personnes publiques associées comprenant notamment des collectivités territoriales ; ils seront consultables dans le dossier d'enquête publique selon les modalités décrites dans les paragraphes suivants.

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête peuvent être demandées auprès du service urbanisme, aux coordonnées susmentionnées.

Le dossier d'enquête publique est consultable pour toute la durée de l'enquête :

- au pôle urbanisme de la communauté de communes (14 rue de la Gare 50290 BRÉHAL), aux jours et heures habituels d'ouverture
- en mairie de Cérences, Granville, la Haye-Pesnel, Jullouville, Saint-Jean-des-Champs, aux jours et heures habituels d'ouverture
- sur le site internet dédié à l'enquête publique : <https://www.enquete-plui-gtm.fr/>
- sur un poste informatique accessible au pôle urbanisme de la communauté de communes, aux jours et heures habituels d'ouverture

Le public pourra adresser ses observations et propositions écrites aux membres de la commission d'enquête durant toute la durée de l'enquête :

- Sur les registres d'enquête, disponibles aux jours et heures habituels d'ouverture dans les lieux accueillant des permanences, dont les adresses sont listées au tableau ci-dessous
- Par voie postale à l'adresse suivante : À l'attention de M. Jean-Philippe ANCKAERT, président de la commission d'enquête, Pôle urbanisme de Granville Terre et Mer, 14 rue de la gare, 50290 BRÉHAL
- Par courriel envoyé à l'adresse suivante : plui-gtm@registre-dematerialiss.fr
- Sur le registre dématérialisé accessible sur le site internet suivant : <https://www.enquete-plui-gtm.fr/>

Les membres de la commission d'enquête seront présents pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux lieux, dates et heures suivantes :

Commune	Adresse	Dates et heures des permanences
Bréhal	Pôle urbanisme de Granville Terre et Mer 14 rue de la gare 50290 BRÉHAL	- Lundi 22 septembre, de 9h à 12h
		- Jeudi 2 octobre, de 9h à 12h
		- Samedi 4 octobre, de 9h à 12h
		- Mercredi 15 octobre, de 9h à 12h
Cérences	Mairie de Cérences 7 place du marché 50510 CÉRENCES	- Vendredi 24 octobre, de 9h à 12h30
		- Lundi 22 septembre, de 14h à 17h
Granville	Mairie de Granville Cours Joville 50400 GRANVILLE	- Jeudi 2 octobre, de 14h à 17h
		- Mercredi 15 octobre, de 14h à 17h
La Haye-Pesnel	Mairie de Granville Cours Joville 50400 GRANVILLE	- Mercredi 24 septembre, de 14h à 17h
		- Lundi 6 octobre, de 9h à 12h
Jullouville	Mairie de la Haye-Pesnel Place Charles-de-Gaulle 50230 LA HAYE-PESNEL	- Lundi 20 octobre, de 14h à 18h30
		- Jeudi 25 septembre, de 14h à 17h
Saint-Jean-des-Champs	Mairie de Saint-Jean-des-Champs 1 place de la mairie 50220 SAINT-JEAN-DES-CHAMPS	- Jeudi 9 octobre, de 14h à 17h
		- Jeudi 16 octobre, de 9h à 12h

À l'issue de l'enquête, le conseil communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation du PLUI. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLUI en vue de cette approbation. Le conseil communautaire se prononcera également sur l'abrogation de ces documents d'urbanisme.

Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera déposée à la préfecture de la Manche et au pôle de Bréhal de la communauté de communes Granville Terre et Mer pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Elle sera également publiée sur le site internet de la communauté de communes (www.granville-terre-mer.fr).

Cette insertion sera publiée dans notre journal LA MANCHE LIBRE du 6 septembre et 25 septembre 2025.

Avec l’assurance de nos sentiments dévoués.

De la part de : **CLAIRE ACHARD**

DESTINATAIRE : **COMMUNAUTE DE COMMUNES GRANVILLE TERRE ET
RAPHAEL MAURIN**

Date et heure d'envoi : 01/09/2025 12:20:10

Votre référence :

Nombre de pages transmises : 1 (dont celle-ci)

Numéro d'ordre : **74204837**

ATTESTATION DE PARUTION

(sous réserve d'incidents techniques)

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires

SAS au capital 480 000€ , représentée par son

représentant permanent **David CANTARERO** , déclarons avoir reçu ce jour le texte d'une annonce légale concernant :

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
PLUi Granville**

Cette annonce paraîtra sur le(s) support(s) et à(ux) la date(s) indiquée(s) ci-dessous :

OUEST-FRANCE

MANCHE

Le 06/09/2025

David CANTARERO
Représentant permanent de Médialex



De la part de : **CLAIRE ACHARD**

DESTINATAIRE : **COMMUNAUTE DE COMMUNES GRANVILLE TERRE ET
RAPHAEL MAURIN**

Date et heure d'envoi : 01/09/2025 13:32:02

Votre référence :

Nombre de pages transmises : 1 (dont celle-ci)

Numéro d'ordre : **74204895**

ATTESTATION DE PARUTION

(sous réserve d'incidents techniques)

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires
représentant permanent **David CANTARERO** , déclarons avoir reçu ce jour le texte d'une annonce légale concernant :

SAS au capital 480 000€ , représentée par son

**ENQUETE PUBLIQUE 2 EME AVIS
PLUi Granville**

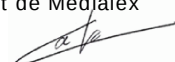
Cette annonce paraîtra sur le(s) support(s) et à(ux) la date(s) indiquée(s) ci-dessous :

OUEST-FRANCE

MANCHE

Le 27/09/2025

David CANTARERO
Représentant permanent de Médialex



Certificat d'affichage

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2131-1 et l'article R.2122-7 ;

Je soussigné, Monsieur Stéphane SORRE, Président de la Communauté de communes GRANVILLE TERRE ET MER,

Certifie avoir affiché aux lieux habituels d'affichage du siège de la Communauté de communes de manière permanente et gratuite :

Le 21/02/2025

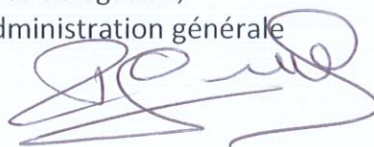
- la délibération n° 2025-001 du conseil communautaire de la Communauté de Communes de Granville Terre et Mer en date du 06 février 2025 portant arrêt de projet du plan local d'urbanisme intercommunal, et actant le bilan de la concertation ;

et le 28/05/2025

- la délibération n° 2025-63 du conseil communautaire de la Communauté de Communes de Granville Terre et Mer en date du 21 mai 2025 portant second arrêt de projet du plan local d'urbanisme intercommunal.

Fait à GRANVILLE, le 25/07/2025
Pour le Président, et par délégation,
Le responsable de l'administration générale

Isabelle HARMAND



Certificat de retrait d'affichage

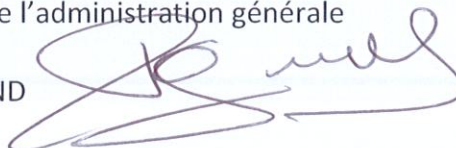
Je soussigné, Monsieur Stéphane SORRE, Président de la Communauté de communes GRANVILLE TERRE ET MER,

Certifie que les documents cités ci-avant, ont été retirés de l'affichage le 25/07/25

Soit à l'issue d'un délai d'un mois, et/ou pour être publié au recueil administratif des actes de la Communauté de communes,

Fait à GRANVILLE, le 25/07/2025
Pour le Président, et par délégation,
Le responsable de l'administration générale

Isabelle HARMAND





ANCTOVILLE-SUR-BOSCQ

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Arrêt de projet du PLUi de Granville Terre et Mer

Je soussigné, François LEMOINE, maire d’Anctovill-sur-Boscq,
Certifie avoir fait afficher le aux lieux habituels d’affichage de la commune de
manière permanente et gratuite

- la **délibération n° 2025-001 du conseil communautaire de la Communauté de Communes de Granville Terre et Mer** en date du 06 février 2025 portant **arrêt de projet du plan local d’urbanisme intercommunal, et actant le bilan de la concertation** ;
- la **délibération n° 2025-63 du conseil communautaire de la Communauté de Communes de Granville Terre et Mer** en date du 21 mai 2025 portant **second arrêt de projet du plan local d’urbanisme intercommunal**.

A Anctoville-sur-Boscq, le 25 juillet 2025.
Le Maire,
François LEMOINE.



Mairie 1 place de la Mairie 50400 Anctoville-sur-Boscq

Tél : 02.33.50.28.62 Fax : 02.33.90.60.89
mairie.anctovillesurboscq@wanadoo.fr
www.anctovillesurboscq.fr

DEPARTEMENT DE LA MANCHE

Commune de BEAUCHAMPS

MAIRIE

3 Place de l'église

50320 BEAUCHAMPS

CERTIFICAT AFFICHAGE

Arrêt de projet du PLUi de Granville Terre et Mer

Je soussigné **Jacques CANUET**, Maire de la commune de **BEAUCHAMPS**

certifie que

- **la délibération n° 2025-001** du conseil communautaire de la Communauté de Communes de Granville Terre et Mer en date du 06 février 2025 portant arrêt de projet du plan local d'urbanisme intercommunal, et actant le bilan de la concertation ;
- **la délibération n° 2025-63** du conseil communautaire de la Communauté de Communes de Granville Terre et Mer en date du 21 mai 2025 portant second arrêt de projet du plan local d'urbanisme intercommunal.

ont été intégralement affichées, à compter du 25 juillet 2025.

Fait à Beauchamps, le 25 juillet 2025

Le Maire

Jacques CANUET



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Arrêt de projet du PLUi de Granville Terre et Mer

Je soussigné, Daniel LÉCUREUIL, maire de BRÉHAL,

Certifie avoir fait afficher le aux lieux habituels d’affichage de la commune de manière permanente et gratuite

- la **délibération n° 2025-001 du conseil communautaire de la Communauté de Communes de Granville Terre et Mer** en date du 06 février 2025 portant **arrêt de projet du plan local d’urbanisme intercommunal**, et actant le bilan de la concertation ;
- la **délibération n° 2025-63 du conseil communautaire de la Communauté de Communes de Granville Terre et Mer** en date du 21 mai 2025 portant **second arrêt de projet du plan local d’urbanisme intercommunal**.

Fait à BRÉHAL, le 31 juillet 2025.

Le Maire,

Daniel LÉCUREUIL



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Arrêt de projet du PLUi de Granville Terre et Mer

Je soussigné, Jacques BOUTOUYRIE, maire de Bréville sur Mer,

Certifie avoir fait afficher le aux lieux habituels d’affichage de la commune de manière permanente et gratuite

- la **délibération n° 2025-001 du conseil communautaire de la Communauté de Communes de Granville Terre et Mer** en date du 06 février 2025 portant **arrêt de projet du plan local d’urbanisme intercommunal**, et actant le bilan de la concertation ;
- la **délibération n° 2025-63 du conseil communautaire de la Communauté de Communes de Granville Terre et Mer** en date du 21 mai 2025 portant **second arrêt de projet du plan local d’urbanisme intercommunal**.

Fait à Bréville sur Mer, le 7/08/2025.

Le Maire,

Jacques
BOUTOUYRIE



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Arrêt de projet du PLUi de Granville Terre et Mer

Je soussigné, Hervé BOUGON, maire de Bricqueville-sur-Mer,

Certifie avoir fait afficher le aux lieux habituels d’affichage de la commune de manière permanente et gratuite

- la **délibération n° 2025-001 du conseil communautaire de la Communauté de Communes de Granville Terre et Mer** en date du 06 février 2025 portant **arrêt de projet du plan local d’urbanisme intercommunal, et actant le bilan de la concertation** ;
- la **délibération n° 2025-63 du conseil communautaire de la Communauté de Communes de Granville Terre et Mer** en date du 21 mai 2025 portant **second arrêt de projet du plan local d’urbanisme intercommunal**.

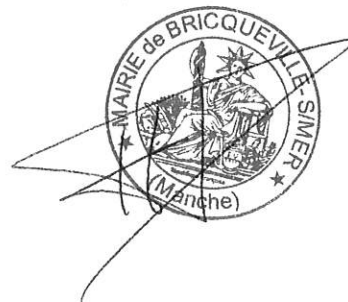
Fait à Bricqueville-sur-Mer, le 21 août 2025.

Le Maire,

Hervé BOUGON

Pour le Maire empêché, le 1^{er} Adjoint

Jules-Henri THEBAULT



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

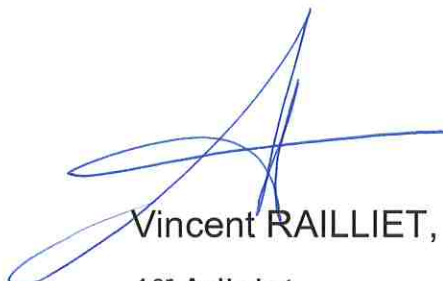
Arrêt de projet du PLUi de Granville Terre et Mer

Je soussigné, Vincent RAILLIET, 1^{er} Adjoint à la mairie de Carolles,

Certifie avoir fait afficher le aux lieux habituels d’affichage de la commune de manière permanente et gratuite

- la **délibération n° 2025-001 du conseil communautaire de la Communauté de Communes de Granville Terre et Mer** en date du 06 février 2025 portant **arrêt de projet du plan local d’urbanisme intercommunal, et actant le bilan de la concertation** ;
- la **délibération n° 2025-63 du conseil communautaire de la Communauté de Communes de Granville Terre et Mer** en date du 21 mai 2025 portant **second arrêt de projet du plan local d’urbanisme intercommunal**.

Fait à Carolles, le 22 août 2025


Vincent RAILLIET,
1^{er} Adjoint.



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Arrêt de projet du PLUi de Granville Terre et Mer

Je soussigné, Jean-Paul PAYEN, maire de Cérences,

Certifie avoir fait afficher le aux lieux habituels d’affichage de la commune de manière permanente et gratuite

- la **délibération n° 2025-001 du conseil communautaire de la Communauté de Communes de Granville Terre et Mer** en date du 06 février 2025 portant **arrêt de projet du plan local d’urbanisme intercommunal**, et actant le bilan de la concertation ;
- la **délibération n° 2025-63 du conseil communautaire de la Communauté de Communes de Granville Terre et Mer** en date du 21 mai 2025 portant **second arrêt de projet du plan local d’urbanisme intercommunal**.

Fait à Cérences, le 21 août 2025.

Le Maire,

Jean-Paul PAYEN



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Arrêt de projet du PLUi de Granville Terre et Mer

Je soussigné, Sophie Julien-Farcis, maire de Champeaux,

Certifie avoir fait afficher le aux lieux habituels d’affichage de la commune de manière permanente et gratuite

- la **délibération n° 2025-001 du conseil communautaire de la Communauté de Communes de Granville Terre et Mer** en date du 06 février 2025 portant **arrêt de projet du plan local d’urbanisme intercommunal**, et actant le bilan de la concertation ;
- la **délibération n° 2025-63 du conseil communautaire de la Communauté de Communes de Granville Terre et Mer** en date du 21 mai 2025 portant **second arrêt de projet du plan local d’urbanisme intercommunal**.

Fait à Champeaux, le 04 septembre 2025.

Le Maire,

Sophie Julien-Farcis

A blue circular stamp with the text "MAIRE DE CHAMPEAUX" around the perimeter. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be "Sophie Julien-Farcis".

Mairie de CHANTELOUP

73, route de la Petite Ourse
50510 CHANTELOUP

Tél : 09.62.34.50.66 / 02.33.51.77.95
Mail : mairiechanteloup@wanadoo.fr

Permanences : lundi 14h00-16h00
mercredi 9h00-12h00
vendredi 9h30-12h30

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Arrêt de projet du PLUi de Granville Terre et Mer

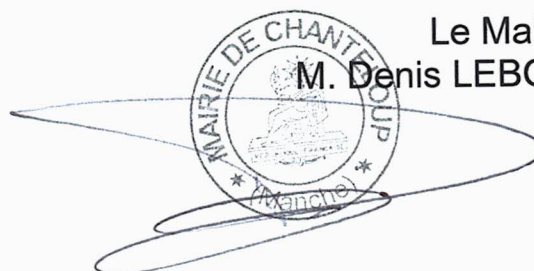
Je soussigné, M. Denis LEBOUTEILLER, Maire de la commune de CHANTELOUP

Certifie avoir fait afficher le aux lieux habituels d’affichage de la commune de manière permanente et gratuite

- la **délibération n° 2025-001 du conseil communautaire de la Communauté de Communes de Granville Terre et Mer** en date du 06 février 2025 portant **arrêt de projet du plan local d’urbanisme intercommunal**, et actant le bilan de la concertation ;
- la **délibération n° 2025-63 du conseil communautaire de la Communauté de Communes de Granville Terre et Mer** en date du 21 mai 2025 portant **second arrêt de projet du plan local d’urbanisme intercommunal**.

Fait à Chanteloup, le 28 juillet 2025.

Le Maire,
M. Denis LEBOUTEILLER



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Arrêt de projet du PLUi de Granville Terre et Mer

Je soussigné, Monsieur Philippe DESQUESNES, Maire de COUDEVILLE SUR MER,

Certifie avoir fait afficher le 6 août 2025 aux lieux habituels d’affichage de la commune de manière permanente et gratuite

- la **délibération n° 2025-001 du conseil communautaire de la Communauté de Communes de Granville Terre et Mer** en date du 06 février 2025 portant **arrêt de projet du plan local d’urbanisme intercommunal**, et actant le bilan de la concertation ;
- la **délibération n° 2025-63 du conseil communautaire de la Communauté de Communes de Granville Terre et Mer** en date du 21 mai 2025 portant **second arrêt de projet du plan local d’urbanisme intercommunal**.

Fait à COUDEVILLE SUR MER, le 6 août 2025

Le Maire,
Pour le Maire,
Et par délégation,
L’Adjoint délégué,
Daniel BAZIRE



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Arrêt de projet du PLUi de Granville Terre et Mer

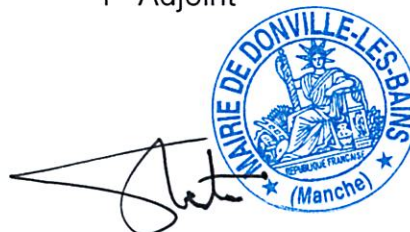
Je soussigné, Gaëlle FAGNEN, maire de Donville-les-Bains,

Certifie avoir fait afficher le 30 juillet 2025 aux lieux habituels d’affichage de la commune de manière permanente et gratuite

- la **délibération n° 2025-001 du conseil communautaire de la Communauté de Communes de Granville Terre et Mer** en date du 06 février 2025 portant **arrêt de projet du plan local d’urbanisme intercommunal, et actant le bilan de la concertation** ;
- la **délibération n° 2025-63 du conseil communautaire de la Communauté de Communes de Granville Terre et Mer** en date du 21 mai 2025 portant **second arrêt de projet du plan local d’urbanisme intercommunal**.

Fait à Donville-les-Bains, le 30 juillet 2025.

Pour Madame la Maire,
Denis BERTIN
1^{er} Adjoint



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Arrêt de projet du PLUi de Granville Terre et Mer

Je soussignée, Claire ROUSSEAU, maire de Equilly,

Certifie avoir fait afficher le aux lieux habituels d’affichage de la commune de manière permanente et gratuite

- la **délibération n° 2025-001 du conseil communautaire de la Communauté de Communes de Granville Terre et Mer** en date du 06 février 2025 portant **arrêt de projet du plan local d’urbanisme intercommunal**, et actant le bilan de la concertation ;
- la **délibération n° 2025-63 du conseil communautaire de la Communauté de Communes de Granville Terre et Mer** en date du 21 mai 2025 portant **second arrêt de projet du plan local d’urbanisme intercommunal**.

Fait à Equilly le 11 septembre 2025

Le Maire

Claire ROUSSEAU



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Arrêt de projet du PLUi de Granville Terre et Mer

Je soussigné, Florence GOUJAT, maire de FOLLIGNY,

Certifie avoir fait afficher le aux lieux habituels d’affichage de la commune de manière permanente et gratuite

- la **délibération n° 2025-001 du conseil communautaire de la Communauté de Communes de Granville Terre et Mer** en date du 06 février 2025 portant **arrêt de projet du plan local d’urbanisme intercommunal**, et actant le bilan de la concertation ;
- la **délibération n° 2025-63 du conseil communautaire de la Communauté de Communes de Granville Terre et Mer** en date du 21 mai 2025 portant **second arrêt de projet du plan local d’urbanisme intercommunal**.

Fait à FOLLIGNY, le 28/07/2025

Le Maire,

Florence GOUJAT



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Arrêt de projet du PLUi de Granville Terre et Mer

Je soussigné, Gilles Ménard, maire de GRANVILLE,

Certifie avoir fait afficher aux lieux habituels d’affichage de la commune de manière permanente et gratuite :

- la **délibération n° 2025-001 du conseil communautaire de la Communauté de Communes de Granville Terre et Mer** en date du 06 février 2025 portant **arrêt de projet du plan local d’urbanisme intercommunal, et actant le bilan de la concertation;**
- la **délibération n° 2025-63 du conseil communautaire de la Communauté de Communes de Granville Terre et Mer** en date du 21 mai 2025 portant **second arrêt de projet du plan local d’urbanisme intercommunal.**

Fait à GRANVILLE, le 27/08/2025

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Arrêt de projet du PLUi de Granville Terre et Mer

Je soussigné, Arnaud MARTINET, maire de HOCQUIGNY,

Certifie avoir fait afficher le aux lieux habituels d’affichage de la commune de manière permanente et gratuite

- la **délibération n° 2025-001 du conseil communautaire de la Communauté de Communes de Granville Terre et Mer** en date du 06 février 2025 portant **arrêt de projet du plan local d’urbanisme intercommunal**, et actant le bilan de la concertation ;
- la **délibération n° 2025-63 du conseil communautaire de la Communauté de Communes de Granville Terre et Mer** en date du 21 mai 2025 portant **second arrêt de projet du plan local d’urbanisme intercommunal**.

Fait à HOCQUIGNY, le 30/07/2025.

Le Maire,

Arnaud MARTINET



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Arrêt de projet du PLUi de Granville Terre et Mer

Je soussigné, Michel MESNAGE, maire de HUDIMESNIL,

Certifie avoir fait afficher le aux lieux habituels d’affichage de la commune de manière permanente et gratuite

- la **délibération n° 2025-001 du conseil communautaire de la Communauté de Communes de Granville Terre et Mer** en date du 06 février 2025 portant **arrêt de projet du plan local d’urbanisme intercommunal**, et actant le bilan de la concertation ;
- la **délibération n° 2025-63 du conseil communautaire de la Communauté de Communes de Granville Terre et Mer** en date du 21 mai 2025 portant **second arrêt de projet du plan local d’urbanisme intercommunal**.

Fait à HUDIMESNIL, le 25 juillet. 2025

Le Maire,

M. Michel MESNAGE



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Arrêt de projet du PLUi de Granville Terre et Mer

Je soussigné, Alain BRIERE, maire de JULLOUVILLE,

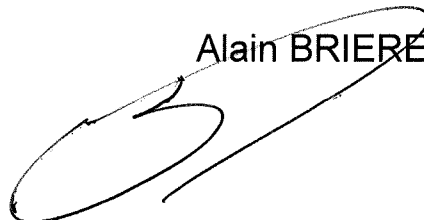
Certifie avoir fait afficher, le 31 juillet 2025, aux lieux habituels d’affichage de la commune de manière permanente et gratuite

- la **délibération n° 2025-001 du conseil communautaire de la Communauté de Communes de Granville Terre et Mer** en date du 06 février 2025 portant **arrêt de projet du plan local d’urbanisme intercommunal**, et **actant le bilan de la concertation** ;
- la **délibération n° 2025-63 du conseil communautaire de la Communauté de Communes de Granville Terre et Mer** en date du 21 mai 2025 portant **second arrêt de projet du plan local d’urbanisme intercommunal**.

Fait à JULLOUVILLE, le 31 JUIL. 2025.

Le Maire,

Alain BRIERE





Département de la Manche

MAIRIE

50320 LA HAYE-PESNEL

Tél : 02 33 61 50 43

mairie@lahayepesnel.fr

www.lahayepesnel.fr

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Arrêt de projet du PLUi de Granville Terre et Mer

Je soussigné, Alain NAVARRET, maire de LA HAYE PESNEL,

Certifie avoir fait afficher aux lieux habituels d’affichage de la commune de manière permanente et gratuite

- la **délibération n° 2025-001 du conseil communautaire de la Communauté de Communes de Granville Terre et Mer** en date du 06 février 2025 portant **arrêt de projet du plan local d’urbanisme intercommunal**, et actant le bilan de la concertation ;
- la **délibération n° 2025-63 du conseil communautaire de la Communauté de Communes de Granville Terre et Mer** en date du 21 mai 2025 portant **second arrêt de projet du plan local d’urbanisme intercommunal**.

Fait à LA HAYE PESNEL, le 29 juillet 2025

Le Maire,

Alain NAVARRET

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Arrêt de projet du PLUi de Granville Terre et Mer

Je soussigné, Pierre LEBOURGEOIS, Maire de La Lucerne d’Outremer,
Certifie avoir fait afficher le aux lieux habituels d’affichage de la
commune de manière permanente et gratuite

- la **délibération n° 2025-001 du conseil communautaire de la Communauté de Communes de Granville Terre et Mer** en date du 06 février 2025 portant **arrêt de projet du plan local d’urbanisme intercommunal**, et actant le bilan de la concertation ;
- la **délibération n° 2025-63 du conseil communautaire de la Communauté de Communes de Granville Terre et Mer** en date du 21 mai 2025 portant **second arrêt de projet du plan local d’urbanisme intercommunal**.

Fait à La Lucerne d’Outremer, le 21 août 2025.

Le Maire,
**Pierre
LEBOURGEOIS**



Tél : 02.33.90.27.78

Mail : mairie.la.meurdraquiere@wanadoo.fr

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Arrêt de projet du PLUi de Granville Terre et Mer

Je soussigné, Mme Delphine FONTAINE Maire de LA MEURDRAQUIERE,

Certifie avoir fait afficher le aux lieux habituels d’affichage de la commune de manière permanente et gratuite

- la délibération n° 2025-001 du conseil communautaire de la Communauté de Communes de Granville Terre et Mer en date du 06 février 2025 portant arrêt de projet du plan local d’urbanisme intercommunal, et actant le bilan de la concertation ;
- la délibération n° 2025-63 du conseil communautaire de la Communauté de Communes de Granville Terre et Mer en date du 21 mai 2025 portant second arrêt de projet du plan local d’urbanisme intercommunal.

Fait à La Meurdraquière, le 28 juillet 2025.

Mme Le Maire,

FONTAINE Delphine



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Arrêt de projet du PLUi de Granville Terre et Mer

Je soussigné, Mme COURBIN Marie-Claude, maire de LA MOUCHE,

Certifie avoir fait afficher le aux lieux habituels d’affichage de la commune de manière permanente et gratuite

- la délibération n° 2025-001 du conseil communautaire de la Communauté de Communes de Granville Terre et Mer en date du 06 février 2025 portant arrêt de projet du plan local d’urbanisme intercommunal, et actant le bilan de la concertation ;
- la délibération n° 2025-63 du conseil communautaire de la Communauté de Communes de Granville Terre et Mer en date du 21 mai 2025 portant second arrêt de projet du plan local d’urbanisme intercommunal.

Fait à LA MOUCHE, le 21 août 2025.

Le Maire,

Mme CORBIN Marie-Claude



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Arrêt de projet du PLUi de Granville Terre et Mer

Je soussigné, Mme Patricia LECOMTE, maire de la commune de LE LOREUR,

Certifie avoir fait afficher le aux lieux habituels d’affichage de la commune de manière permanente et gratuite

- la **délibération n° 2025-001 du conseil communautaire de la Communauté de Communes de Granville Terre et Mer** en date du 06 février 2025 portant **arrêt de projet du plan local d’urbanisme intercommunal**, et actant le bilan de la concertation ;
- la **délibération n° 2025-63 du conseil communautaire de la Communauté de Communes de Granville Terre et Mer** en date du 21 mai 2025 portant **second arrêt de projet du plan local d’urbanisme intercommunal**.

Fait à Le Loreur, le 1^{er} août 2025.

Le Maire,

Patricia LECOMTE



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Arrêt de projet du PLUi de Granville Terre et Mer

Je soussigné, Catherine SIMON, maire de Le Mesnil-Aubert

Certifie avoir fait afficher le 31 juillet 2025 aux lieux habituels d’affichage de la commune de manière permanente et gratuite

- la **délibération n° 2025-001 du conseil communautaire de la Communauté de Communes de Granville Terre et Mer** en date du 06 février 2025 portant **arrêt de projet du plan local d’urbanisme intercommunal**, et actant le bilan de la concertation ;
- la **délibération n° 2025-63 du conseil communautaire de la Communauté de Communes de Granville Terre et Mer** en date du 21 mai 2025 portant **second arrêt de projet du plan local d’urbanisme intercommunal**.

Fait à Le Mesnil-Aubert, le 02 septembre 2025.

Le Maire,

Catherine SIMON



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Arrêt de projet du PLUi de Granville Terre et Mer

Je soussigné, Jack LELEGARD maire de LONGUEVILLE

Certifie avoir fait afficher le aux lieux habituels d’affichage de la commune de manière permanente et gratuite

- la **délibération n° 2025-001 du conseil communautaire de la Communauté de Communes de Granville Terre et Mer** en date du 06 février 2025 portant **arrêt de projet du plan local d’urbanisme intercommunal**, et actant le bilan de la concertation ;
- la **délibération n° 2025-63 du conseil communautaire de la Communauté de Communes de Granville Terre et Mer** en date du 21 mai 2025 portant **second arrêt de projet du plan local d’urbanisme intercommunal**.

Fait à LONGUEVILLE, le 25 août 2025



Le Maire,
Jack LELEGARD



DEPARTEMENT DE LA MANCHE
ARRONDISSEMENT D'AVRANCHES
CANTON DE BREHAL
COMMUNE DE MUNEVILLE-SUR-MER
MAIRIE – 1 PLACE DE LA MAIRIE
50290 MUNEVILLE SUR MER
Tél. 02.33.61.61.56

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Arrêt de projet du PLUi de Granville Terre et Mer

Je soussigné, François HAREL, Maire de la commune de Muneville-sur-mer,

Certifie avoir fait afficher le aux lieux habituels d’affichage de la commune de manière permanente et gratuite

- la **délibération n° 2025-001 du conseil communautaire de la Communauté de Communes de Granville Terre et Mer** en date du 06 février 2025 portant **arrêt de projet du plan local d’urbanisme intercommunal, et actant le bilan de la concertation ;**
- la **délibération n° 2025-63 du conseil communautaire de la Communauté de Communes de Granville Terre et Mer** en date du 21 mai 2025 portant **second arrêt de projet du plan local d’urbanisme intercommunal.**

Fait à MUNEVILLE-SUR-MER

Le 28 juillet 2025.

Le Maire,
François HAREL.



Horaires de la mairie les :
Lundi de 14 h 30 à 18 h 00
Vendredi de 09 h 00 à 12 h 00
mairie@munevillesurmer.fr

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Arrêt de projet du PLUi de Granville Terre et Mer

Je soussigné, Annaïg LE JOSSIC, maire de Saint Pair sur Mer,

Certifie avoir fait afficher le aux lieux habituels d’affichage de la commune de manière permanente et gratuite

- la **délibération n° 2025-001 du conseil communautaire de la Communauté de Communes de Granville Terre et Mer** en date du 06 février 2025 portant **arrêt de projet du plan local d’urbanisme intercommunal**, et actant le bilan de la concertation ;
- la **délibération n° 2025-63 du conseil communautaire de la Communauté de Communes de Granville Terre et Mer** en date du 21 mai 2025 portant **second arrêt de projet du plan local d’urbanisme intercommunal**.

Fait à Saint Pair sur Mer, le 25 Juillet 2025

La Maire,



Annaïg LE JOSSIC



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Arrêt de projet du PLUi de Granville Terre et Mer

Je soussigné, Daniel HUET, maire de SAINT-AUBIN-DES-PRÉAUX,

Certifie avoir fait afficher le aux lieux habituels d’affichage de la commune de manière permanente et gratuite

- la **délibération n° 2025-001 du conseil communautaire de la Communauté de Communes de Granville Terre et Mer** en date du 06 février 2025 portant **arrêt de projet du plan local d’urbanisme intercommunal**, et **actant le bilan de la concertation** ;
- la **délibération n° 2025-63 du conseil communautaire de la Communauté de Communes de Granville Terre et Mer** en date du 21 mai 2025 portant **second arrêt de projet du plan local d’urbanisme intercommunal**.

Fait à Saint-Aubin-Des-Préaux, le 28 juillet 2025

Le Maire,

Daniel HUET



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Arrêt de projet du PLUi de Granville Terre et Mer

Je soussigné, Catherine HERSENT, maire de SAINT JEAN DES CHAMPS,

Certifie avoir fait afficher le aux lieux habituels d’affichage de la commune de manière permanente et gratuite

- la **délibération n° 2025-001 du conseil communautaire de la Communauté de Communes de Granville Terre et Mer** en date du 06 février 2025 portant **arrêt de projet du plan local d’urbanisme intercommunal**, et actant le bilan de la concertation ;
- la **délibération n° 2025-63 du conseil communautaire de la Communauté de Communes de Granville Terre et Mer** en date du 21 mai 2025 portant **second arrêt de projet du plan local d’urbanisme intercommunal**.

Fait à SAINT JEAN DES CHAMPS, le _28 Juillet 2025_____.

Le Maire,

Catherine
HERSENT



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Arrêt de projet du PLUi de Granville Terre et Mer

Je soussigné, Pascal LEMAITRE, maire de Saint Pierre Langers

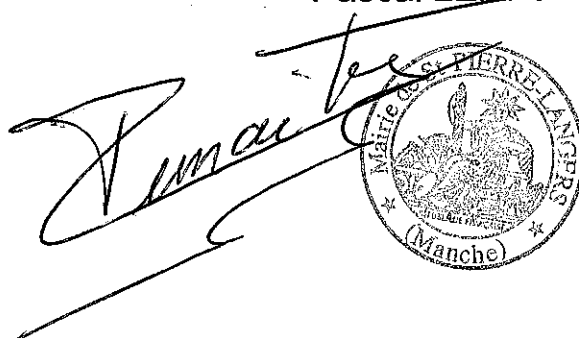
Certifie avoir fait afficher le 11 août 2025 aux lieux habituels d’affichage de la commune de manière permanente et gratuite

- la **délibération n° 2025-001 du conseil communautaire de la Communauté de Communes de Granville Terre et Mer** en date du 06 février 2025 portant **arrêt de projet du plan local d’urbanisme intercommunal**, et **actant le bilan de la concertation** ;
- la **délibération n° 2025-63 du conseil communautaire de la Communauté de Communes de Granville Terre et Mer** en date du 21 mai 2025 portant **second arrêt de projet du plan local d’urbanisme intercommunal**.

Fait à Saint Pierre Langers , le 2 septembre 2025.

Le Maire,

Pascal LEMAITRE

The block contains a handwritten signature in black ink that reads "Pascal Lemaître". To the right of the signature is the official circular seal of the Municipality of Saint-Pierre-Langers, Manche. The seal features a central emblem with a castle and a sun, surrounded by the text "MAIRIE DE SAINT-PIERRE-LANGERS" and "Manche" at the bottom.

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Arrêt de projet du PLUi de Granville Terre et Mer

Je soussigné, Alain QUESNEL, maire de SAINT-PLANCHERS,

Certifie avoir fait afficher le aux lieux habituels d’affichage de la commune de manière permanente et gratuite

- la **délibération n° 2025-001 du conseil communautaire de la Communauté de Communes de Granville Terre et Mer** en date du 06 février 2025 portant **arrêt de projet du plan local d’urbanisme intercommunal**, et actant le bilan de la concertation ;
- la **délibération n° 2025-63 du conseil communautaire de la Communauté de Communes de Granville Terre et Mer** en date du 21 mai 2025 portant **second arrêt de projet du plan local d’urbanisme intercommunal**.

Fait à SAINT-PLANCHERS, le 25 juillet 2025.

Le Maire,

Alain QUESNEL

Pour le Maire empêché
L'Adjoint



Nelly GIESBERT-BOUTEILLE

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Arrêt de projet du PLUi de Granville Terre et Mer

Je soussigné, Violaine LION, maire de SAINT SAUVEUR LA POMMERAYE

Certifie avoir fait afficher le aux lieux habituels d’affichage de la commune de manière permanente et gratuite

- la **délibération n° 2025-001** du conseil communautaire de la **Communauté de Communes de Granville Terre et Mer** en date du 06 février 2025 portant **arrêt de projet du plan local d’urbanisme intercommunal**, et actant le bilan de la concertation ;
- la **délibération n° 2025-63** du conseil communautaire de la **Communauté de Communes de Granville Terre et Mer** en date du 21 mai 2025 portant **second arrêt de projet du plan local d’urbanisme intercommunal**.

Fait à ST SAUVEUR LA POMMERAYE, le 25/07/2025

Le Maire,

Violaine LION



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Arrêt de projet du PLUi de Granville Terre et Mer

Je soussigné, Stéphane SORRE, maire de YQUELON,

Certifie avoir fait afficher le 25 juillet 2025 aux lieux habituels d’affichage de la commune de manière permanente et gratuite :

- la **délibération n° 2025-001 du conseil communautaire de la Communauté de Communes de Granville Terre et Mer** en date du 06 février 2025 portant **arrêt de projet du plan local d’urbanisme intercommunal, et actant le bilan de la concertation** ;
- la **délibération n° 2025-63 du conseil communautaire de la Communauté de Communes de Granville Terre et Mer** en date du 21 mai 2025 portant **second arrêt de projet du plan local d’urbanisme intercommunal**.

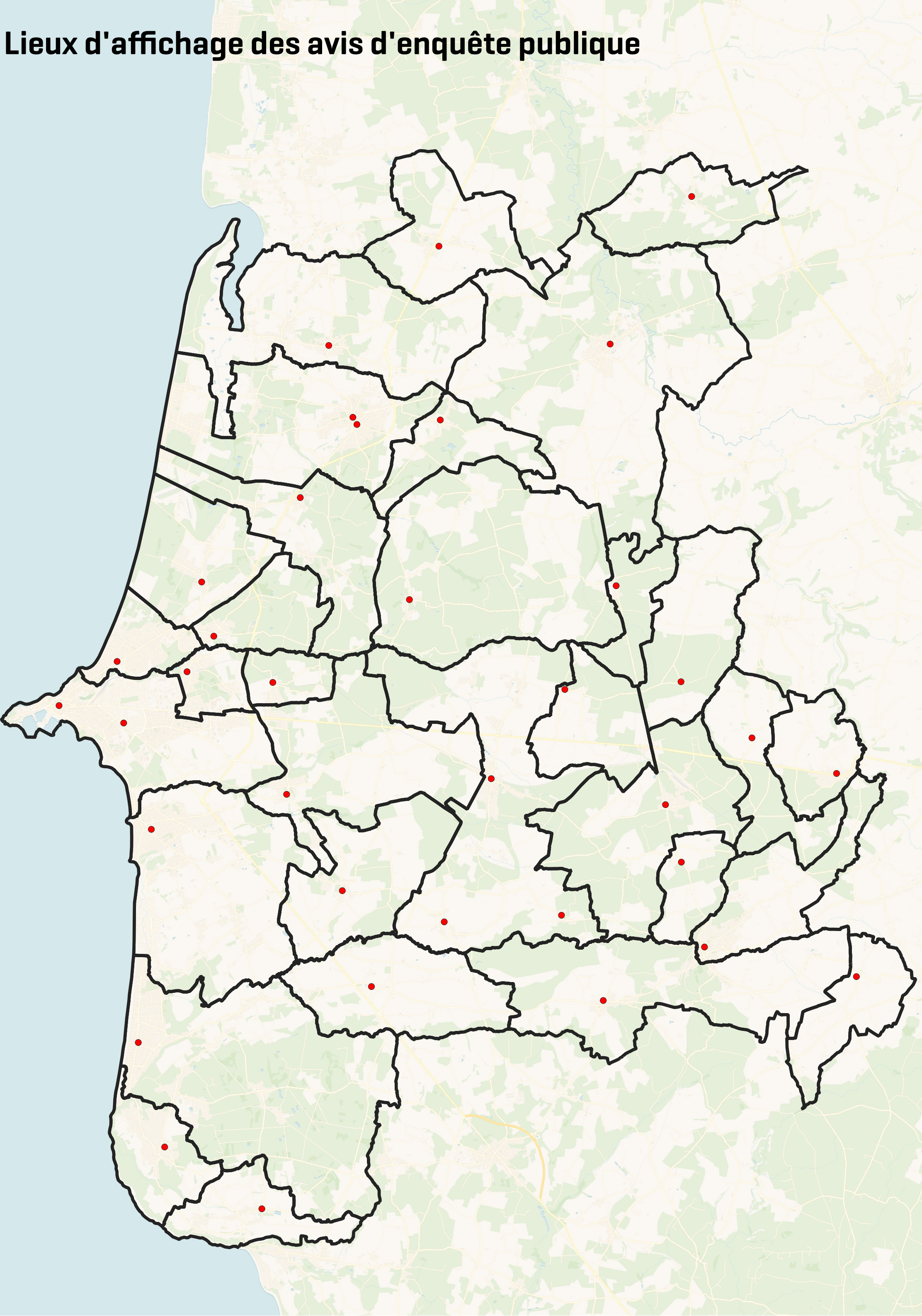
Fait à YQUELON, le 25 juillet 2025.

Le Maire,

Stéphane SORRE



Lieux d'affichage des avis d'enquête publique



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GRANVILLE TERRE ET MER EN ABROGATION DES CARTES COMMUNALES EN VIGUEUR SUR LES COMMUNES DE FOLLIGNY, LE MESSIL-AUBERT, MUNEVILLE-SUR-MER ET SAINT-SAUVEUR-LE-POMMERAYE

La communauté de communes Granville Terre et Mer organise du **lundi 22 septembre à 9h au vendredi 24 octobre à 12h30** une enquête publique portant sur l'élaboration de son plan local d'urbanisme intercommunal (PLU) et l'abrogation des cartes communales des communes de Folligny, Le Messil-Aubert, Muneville-sur-Mer et Saint-Sauveur-le-Pommeraye.

Le plan local d'urbanisme intercommunal de Granville Terre et Mer est un document d'urbanisme délimitant le territoire de l'intercommunité en différentes zones (Agricultures, Naturelles, Urbaines et à Urbaniser) en respectant les règles de constructibilité à l'intérieur de chacune de ces zones. Les cartes communales de Folligny, du Messil-Aubert, de Muneville-sur-Mer et de Saint-Sauveur-le-Pommeraye sont des documents d'urbanisme d'échelle communale ayant vocation à être abrogés.

Le siège de l'enquête est situé au pôle urbanisme de la communauté de communes, sis au 14 rue de la gare 50290 BRÉHAL.

La personne publique responsable de l'organisation de l'enquête est la communauté de communes Granville Terre et Mer, représentée par son président M. Stéphane SORRE. Le service en charge du projet d'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal et d'abrogation des cartes communales est le service urbanisme de la communauté de communes (contact:urbanisme@granville-terre-mer.fr / 02-33.91.38.60).

La commission d'enquête publique désignée par le tribunal administratif de Caen est composée de M. Jean-Philippe ANCKAERT en qualité de président, et de M. Alain RENOUF et M. Michel BAURELLET en qualité de membres.

Le projet de plan local d'urbanisme intercommunal contient une évaluation environnementale précisant les incidences du projet sur l'environnement. Des avis ont été rendus par la mission régionale d'autorité environnementale et les différentes personnes publiques associées comprenant notamment des collectivités territoriales; ils seront consultables dans le dossier d'enquête publique selon les modalités décrites dans les paragraphes suivants.

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête peuvent être demandées auprès du service urbanisme, aux coordonnées susmentionnées.

Le dossier d'enquête publique est consultable pour toute la durée de l'enquête :

- au pôle urbanisme de la communauté de communes 14 rue de la Gare 50290 BRÉHAL, aux jours et heures habituels d'ouverture en mairie de Cérances, Granville, La Haye-Pesnel, Jullouville, Saint-Jean-des-Champs, aux jours et heures habituels d'ouverture sur le site internet dédié à l'enquête publique : <https://www.enquete-plui-gtm.fr/>
- sur un point informatique accessible au pôle urbanisme de la communauté de communes, aux jours et heures habituels d'ouverture

Le public pourra adresser ses observations et propositions écrites aux membres de la commission d'enquête durant toute la durée de l'enquête :

- Sur les registres d'enquêtes, disponibles aux jours et heures habituels d'ouverture dans les lieux accueillant des permanences, dont les adresses sont listées au tableau ci-dessous
- Par voie postale à l'adresse suivante : À l'attention de M. Jean-Philippe ANCKAERT, président de la commission d'enquête, Pôle urbanisme de Granville Terre et Mer, 14 rue de la gare, 50290 BRÉHAL
- Par courriel envoyé à l'adresse suivante: plui-gtm@granville-terre-mer.fr
- Sur le registre dématérialisé accessible sur le site internet suivant: <https://www.enquete-plui-gtm.fr/>

Les membres de la commission d'enquête seront présents pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux lieux, dates et heures suivantes :

Commune	Adresse	Dates et heures des permanences
Bréhal	Pôle urbanisme de Granville Terre et Mer 14 rue de la gare 50290 BRÉHAL	- Lundi 22 septembre, de 9h à 12h - Jeudi 2 octobre, de 9h à 12h - Samedi 4 octobre, de 9h à 12h - Mercredi 15 octobre, de 9h à 12h - Vendredi 24 octobre, de 9h à 12h30
Cérances	Mairie de Cérances 7 place du marché 50510 CÉRANCES	- Lundi 22 septembre, de 14h à 17h - Jeudi 2 octobre, de 14h à 17h
Granville	Mairie de Granville Cours Juvénile 50400 GRANVILLE	- Mercredi 15 octobre, de 14h à 17h - Mercredi 24 octobre, de 14h à 17h - Lundi 8 octobre, de 9h à 12h - Lundi 25 octobre, de 14h à 16h30
La Haye-Pesnel	Mairie de La Haye-Pesnel Place Charles-de-Gaulle 50330 LA HAYE-PESNEL	- Jeudi 25 septembre, de 14h à 17h - Jeudi 8 octobre, de 14h à 17h - Jeudi 18 octobre, de 9h à 12h
Jullouville	Mairie de Jullouville Place René-Joly 50810 JULLOUVILLE	- Mercredi 24 septembre, de 9h à 12h - Lundi 8 octobre, de 14h à 17h - Lundi 26 octobre, de 10h à 12h
Saint-Jean-des-Champs	Mairie de Saint-Jean-des-Champs 1 place de la mairie 50330 SAINT-JEAN-DES-CHAMPS	- Jeudi 25 septembre, de 9h à 12h - Jeudi 8 octobre, de 9h à 12h - Jeudi 15 octobre, de 14h à 17h

À l'issue de l'enquête, le conseil communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLU en vue de cette approbation. Le conseil communautaire se prononcera également sur l'abrogation de ces documents d'urbanisme.

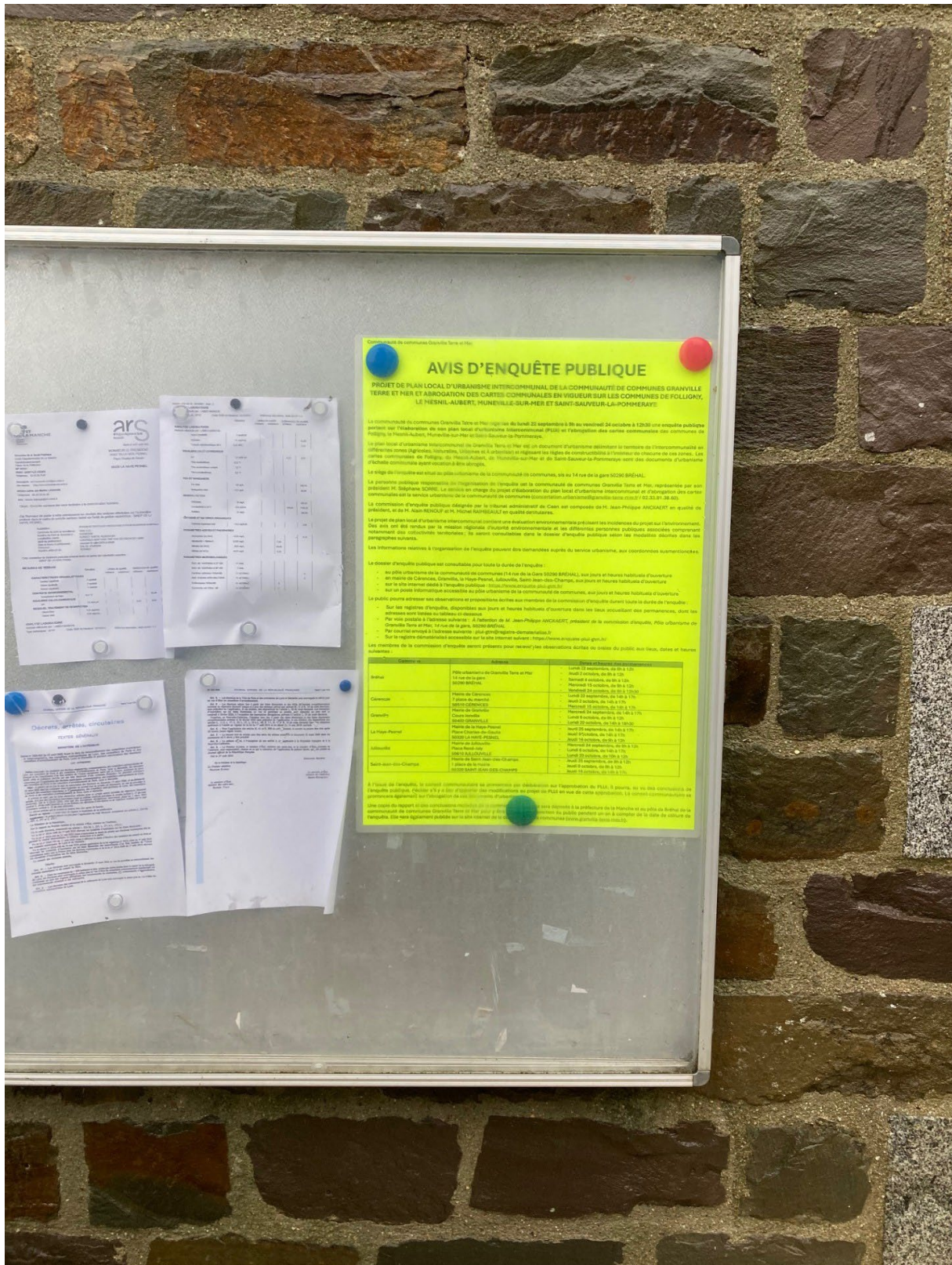
Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera déposée à la préfecture de la Manche et au pôle de Bréhal de la communauté de communes Granville Terre et Mer pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Elle sera également publiée sur le site internet de la communauté de communes (www.granville-terre-mer.fr).

Granville Terre et Mer (pôle de Bréhal)



[illegible]

Beauchamps



Bréhal



Mardi 9h00 - 12h00
 Mercredi 9h00 - 12h00
 Jeudi 14h00 - 18h00
 Vendredi 9h00 - 12h00

Tel : 02 33 50 21 15 mail : service.urbanisme@granville-terre-mer.fr site : www.granville-terre-mer.fr

Communauté de communes Granville Terre et Mer

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GRANVILLE TERRE ET MER ET ABROGATION DES CARTES COMMUNALES EN VIGUEUR SUR LES COMMUNES DE FOILLIGNY, LE MESNIL-AUBERT, MUNEVILLE-SUR-MER ET SAINT-SAUVEUR-LA-POMMERAYE

La communauté de communes Granville Terre et Mer organise du lundi 22 septembre à 9h au vendredi 24 octobre à 12h30 une enquête publique portant sur l'élaboration de son plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) et l'abrogation des cartes communales des communes de Foilligny, le Mesnil-Aubert, Muneville-sur-Mer et Saint-Sauveur-la-Pommeraye.

Le plan local d'urbanisme intercommunal de Granville Terre et Mer est un document d'urbanisme délimitant le territoire de l'intercommunalité en différentes zones (Agricultures, Naturelles, Urbaines et À urbaniser) et régissant les règles de constructibilité à l'intérieur de chacune de ces zones. Les cartes communales de Foilligny, du Mesnil-Aubert, de Muneville-sur-Mer et de Saint-Sauveur-la-Pommeraye sont des documents d'urbanisme d'échelle communale ayant vocation à être abrogés.

Le siège de l'enquête est situé au pôle urbanisme de la communauté de communes, sis au 14 rue de la gare 50290 BRÉHAL.

La personne publique responsable de l'organisation de l'enquête est la communauté de communes Granville Terre et Mer, représentée par son président M. Stéphane BORRE. Le service en charge du projet d'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal et d'abrogation des cartes communales est le service urbanisme de la communauté de communes (concertation.urbanisme@granville-terre-mer.fr / 02.33.91.38.60).

La commission d'enquête publique désignée par le tribunal administratif de Caen est composée de M. Jean-Philippe ANCKAERT en qualité de président, et de M. Alain RENOUF et M. Michel RAIMBEAULT en qualité de titulaires.

Le projet de plan local d'urbanisme intercommunal contient une évaluation environnementale précisant les incidences du projet sur l'environnement. Des avis ont été rendus par la mission régionale d'autorité environnementale et les différentes personnes publiques associées comprenant notamment des collectivités territoriales ; ils seront consultables dans le dossier d'enquête publique selon les modalités décrites dans les paragraphes suivants.

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête peuvent être demandées auprès du service urbanisme, aux coordonnées susmentionnées.

Le dossier d'enquête publique est consultable pour toute la durée de l'enquête :

- au pôle urbanisme de la communauté de communes (14 rue de la Gare 50290 BRÉHAL), aux jours et heures habituels d'ouverture
- en mairie de Cérances, Granville, la Haye-Pesnel, Juloenville, Saint-Jean-des-Champs, aux jours et heures habituels d'ouverture
- sur le site internet dédié à l'enquête publique : <https://www.enquete-plui-gtm.fr>
- sur un poste informatique accessible au pôle urbanisme de la communauté de communes, aux jours et heures habituels d'ouverture

Le public pourra adresser ses observations et propositions écrites aux membres de la commission d'enquête durant toute la durée de l'enquête :

- Sur les registres d'enquête, disponibles aux jours et heures habituels d'ouverture dans les lieux accueillant des permanences, dont les adresses sont listées au tableau ci-dessous
- Par voie postale à l'adresse suivante : À l'attention de M. Jean-Philippe ANCKAERT, président de la commission d'enquête, Pôle urbanisme de Granville Terre et Mer, 14 rue de la gare, 50290 BRÉHAL
- Par courriel envoyé à l'adresse suivante : plui-gtm@registre-dematerialise.fr
- Sur le registre dématérialisé accessible sur le site internet suivant : <https://www.enquete-plui-gtm.fr/>

Les membres de la commission d'enquête seront présents pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux lieux, dates et heures suivantes :

Commune	Adresse	Dates et heures des permanences
Bréhal	Pôle urbanisme de Granville Terre et Mer 14 rue de la gare 50290 BRÉHAL	- Lundi 22 septembre, de 9h à 12h - Jeudi 2 octobre, de 9h à 12h - Samedi 4 octobre, de 9h à 12h - Mercredi 15 octobre, de 9h à 12h - Vendredi 24 octobre, de 9h à 12h30
Cérances	Mairie de Cérances 7 place du marché 50510 CÉRANCES	- Lundi 22 septembre, de 14h à 17h - Jeudi 2 octobre, de 14h à 17h - Mercredi 15 octobre, de 14h à 17h
Granville	Mairie de Granville Cours Jomville 50400 GRANVILLE	- Mercredi 24 septembre, de 14h à 17h - Lundi 6 octobre, de 9h à 12h - Lundi 20 octobre, de 14h à 18h30
La Haye-Pesnel	Mairie de la Haye-Pesnel Place Charles-de-Gacile 50320 LA HAYE-PESNEL	- Jeudi 25 septembre, de 14h à 17h - Jeudi 9 octobre, de 14h à 17h - Jeudi 16 octobre, de 9h à 12h
Juloenville	Mairie de Juloenville Place René-Joly 50610 JULOUVILLE	- Mercredi 24 septembre, de 9h à 12h - Lundi 6 octobre, de 14h à 17h - Lundi 20 octobre, de 10h à 12h
Saint-Jean-des-Champs	Mairie de Saint-Jean-des-Champs 1 place de la mairie 50320 SAINT-JEAN-DES-CHAMPS	- Jeudi 25 septembre, de 9h à 12h - Jeudi 9 octobre, de 9h à 12h - Jeudi 16 octobre, de 14h à 17h

À l'issue de l'enquête, le conseil communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation du PLUI. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLUI en vue de cette approbation. Le conseil communautaire se prononcera également sur l'abrogation de ces documents d'urbanisme.

Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera déposée à la préfecture de la Manche et auprès de Bréhal de la communauté de communes Granville Terre et Mer pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Elle sera également publiée sur le site internet de la communauté de communes (www.granville-terre-mer.fr).

Bricqueville-sur-Mer

Communauté de communes Granville Terre et Mer

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GRANVILLE TERRE ET MER ET ABROGATION DES CARTES COMMUNALES EN VIGUEUR SUR LES COMMUNES DE FOLLIGNY, LE MESNIL-AUBERT, MUNEVILLE-SUR-MER ET SAINT-SAUVEUR-LA-POMMERAYE

La communauté de communes Granville Terre et Mer organise du **lundi 22 septembre à 9h au vendredi 24 octobre à 12h30** une **enquête publique** portant sur l'élaboration de son **plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI)** et l'abrogation des **cartes communales** des communes de Folligny, le Mesnil-Aubert, Muneville-sur-Mer et Saint-Sauveur-la-Pommeraye.

Le plan local d'urbanisme intercommunal de Granville Terre et Mer est un document d'urbanisme délimitant le territoire de l'intercommunalité en différentes zones (Agricoles, Naturelles, Urbaines et À urbaniser) et régissant les règles de constructibilité à l'intérieur de chacune de ces zones. Les cartes communales de Folligny, du Mesnil-Aubert, de Muneville-sur-Mer et de Saint-Sauveur-la-Pommeraye sont des documents d'urbanisme d'échelle communale ayant vocation à être abrogés.

Le siège de l'enquête est situé au pôle urbanisme de la communauté de communes, sis au 14 rue de la gare 50290 BRÉHAL.

La personne publique responsable de l'organisation de l'enquête est la communauté de communes Granville Terre et Mer, représentée par son président M. Stéphane SORRE. Le service en charge du projet d'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal et d'abrogation des cartes communales est le service urbanisme de la communauté de communes (concertation.urbanisme@granville-terre-mer.fr / 02.33.91.38.60).

La commission d'enquête publique désignée par le tribunal administratif de Caen est composée de M. Jean-Philippe ANCKAERT en qualité de président, et de M. Alain RENOUF et M. Michel RAIMBEAULT en qualité de titulaires.

Le projet de plan local d'urbanisme intercommunal contient une évaluation environnementale précisant les incidences du projet sur l'environnement. Des avis ont été rendus par la mission régionale d'autorité environnementale et les différentes personnes publiques associées comprenant notamment des collectivités territoriales ; ils seront consultables dans le dossier d'enquête publique selon les modalités décrites dans les paragraphes suivants.

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête peuvent être demandées auprès du service urbanisme, aux coordonnées susmentionnées.

Le dossier d'enquête publique est consultable pour toute la durée de l'enquête :

- au pôle urbanisme de la communauté de communes (14 rue de la Gare 50290 BRÉHAL), aux jours et heures habituels d'ouverture
- en mairie de Cérances, Granville, la Haye-Pesnel, Jullouville, Saint-Jean-des-Champs, aux jours et heures habituels d'ouverture
- sur le site internet dédié à l'enquête publique : <https://www.enquete-plui-gtm.fr/>
- sur un poste informatique accessible au pôle urbanisme de la communauté de communes, aux jours et heures habituels d'ouverture

Le public pourra adresser ses observations et propositions écrites aux membres de la commission d'enquête durant toute la durée de l'enquête :

- Sur les registres d'enquête, disponibles aux jours et heures habituels d'ouverture dans les lieux accueillant des permanences, dont les adresses sont listées au tableau ci-dessous
- Par voie postale à l'adresse suivante : À l'attention de M. Jean-Philippe ANCKAERT, président de la commission d'enquête, Pôle urbanisme de Granville Terre et Mer, 14 rue de la gare, 50290 BRÉHAL
- Par courriel envoyé à l'adresse suivante : plui-gtm@registre-dematerialises.fr
- Sur le registre dématérialisé accessible sur le site internet suivant : <https://www.enquete-plui-gtm.fr/>

Les membres de la commission d'enquête seront présents pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux lieux, dates et heures suivantes :

Commune	Adresse	Dates et heures des permanences
Bréhal	Pôle urbanisme de Granville Terre et Mer 14 rue de la gare 50290 BRÉHAL	- Lundi 22 septembre, de 9h à 12h - Jeudi 2 octobre, de 9h à 12h - Samedi 4 octobre, de 9h à 12h - Mercredi 16 octobre, de 9h à 12h - Vendredi 24 octobre, de 9h à 12h30
Cérances	Mairie de Cérances 7 place du marché 50510 CÉRANCES	- Lundi 22 septembre, de 14h à 17h - Jeudi 2 octobre, de 14h à 17h - Mercredi 16 octobre, de 14h à 17h
Granville	Mairie de Granville Cours Jomville 50400 GRANVILLE	- Mercredi 24 septembre, de 14h à 17h - Mercredi 6 octobre, de 9h à 12h - Lundi 20 octobre, de 14h à 18h30
La Haye-Pesnel	Mairie de la Haye-Pesnel Place Charles-de-Gaulle 50320 LA HAYE-PESNEL	- Jeudi 25 septembre, de 14h à 17h - Jeudi 9 octobre, de 14h à 17h - Jeudi 16 octobre, de 9h à 12h
Jullouville	Mairie de Jullouville Place René-Joly 50610 JULLOUVILLE	- Mercredi 24 septembre, de 9h à 12h - Lundi 6 octobre, de 14h à 17h - Lundi 20 octobre, de 10h à 12h
Saint-Jean-des-Champs	Mairie de Saint-Jean-des-Champs 1 place de la mairie 50320 SAINT-JEAN-DES-CHAMPS	- Jeudi 25 septembre, de 9h à 12h - Jeudi 9 octobre, de 9h à 12h - Jeudi 16 octobre, de 14h à 17h

À l'issue de l'enquête, le conseil communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation du PLUI. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLUI en vue de cette approbation. Le conseil communautaire se prononcera également sur l'abrogation de ces documents d'urbanisme.

Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera déposée à la préfecture de la Manche et au pôle de Bréhal de la communauté de communes Granville Terre et Mer pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Elle sera également publiée sur le site internet de la communauté de communes (www.granville-terre-mer.fr).

Horaires des permanences:

Lundi: 15h-17h
Jeudi: 10h-12h
Samedi: 10h-18h

contact: granville-terre-et-mer@caen.fr

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GRANVILLE TERRE ET MER ET ABROGATION DES CARTES COMMUNALES EN VIGUEUR SUR LES COMMUNES DE FOLLIGNY, LE MESNIL-AUBERT, MUNEVILLE-SUR-MER ET SAINT-SAUVEUR-LA-POMMERAYE

La communauté de communes Granville Terre et Mer organise du **lundi 22 septembre à 9h au vendredi 24 octobre à 12h30** une **enquête publique portant sur l'élaboration de son plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI)** et l'abrogation des cartes communales des communes de Folligny, le Mesnil-Aubert, Muneville-sur-Mer et Saint-Sauveur-la-Pommeraye.

Le plan local d'urbanisme intercommunal de Granville Terre et Mer est un document d'urbanisme délimitant le territoire de l'intercommunalité en différentes zones (Agricoles, Naturelles, Urbaines et À urbaniser) et régissant les règles de constructibilité à l'intérieur de chacune de ces zones. Les cartes communales de Folligny, du Mesnil-Aubert, de Muneville-sur-Mer et de Saint-Sauveur-la-Pommeraye sont des documents d'urbanisme d'échelle communale ayant vocation à être abrogés.

Le siège de l'enquête est situé au pôle urbanisme de la communauté de communes, sis au 14 rue de la gare 50290 BRÉHAL.

La personne publique responsable de l'organisation de l'enquête est la communauté de communes Granville Terre et Mer, représentée par son président M. Stéphane SORRE. Le service en charge du projet d'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal et d'abrogation des cartes communales est le service urbanisme de la communauté de communes (concertation.urbanisme@granville-terre-et-mer.fr / 02.33.91.38.60).

La commission d'enquête publique désignée par le tribunal administratif de Caen est composée de M. Jean-Philippe ANCKAERT en qualité de président, et de M. Alain RENOUF et M. Michel RAIMBEAULT en qualité de titulaires.

Le projet de plan local d'urbanisme intercommunal contient une évaluation environnementale précisant les incidences du projet sur l'environnement. Des avis ont été rendus par la mission régionale d'autorité environnementale et les différentes personnes publiques associées comprenant notamment des collectivités territoriales; ils seront consultables dans le dossier d'enquête publique selon les modalités décrites dans les paragraphes suivants.

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête peuvent être demandées auprès du service urbanisme, aux coordonnées susmentionnées.

Le dossier d'enquête publique est consultable pour toute la durée de l'enquête :

- au pôle urbanisme de la communauté de communes (14 rue de la Gare 50290 BRÉHAL), aux jours et heures habituels d'ouverture
- en mairie de Cérances, Granville, la Haye-Pesnel, Jullouville, Saint-Jean-des-Champs, aux jours et heures habituels d'ouverture
- sur le site internet dédié à l'enquête publique : <https://www.enquete-plui-gtm.fr/>
- sur un poste informatique accessible au pôle urbanisme de la communauté de communes, aux jours et heures habituels d'ouverture

Le public pourra adresser ses observations et propositions écrites aux membres de la commission d'enquête durant toute la durée de l'enquête :

- Sur les registres d'enquête, disponibles aux jours et heures habituels d'ouverture dans les lieux accueillant des permanences, dont les adresses sont listées au tableau ci-dessous
- Par voie postale à l'adresse suivante : À l'attention de M. Jean-Philippe ANCKAERT, président de la commission d'enquête, Pôle urbanisme de Granville Terre et Mer, 14 rue de la gare, 50290 BRÉHAL
- Par courriel envoyé à l'adresse suivante : plui-gtm@registre-dematerialise.fr
- Sur le registre dématérialisé accessible sur le site internet suivant : <https://www.enquete-plui-gtm.fr/>

Les membres de la commission d'enquête seront présents pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux lieux, dates et heures suivantes :

Commune	Adresse	Dates et heures des permanences
Bréhal	Pôle urbanisme de Granville Terre et Mer 14 rue de la gare 50290 BRÉHAL	- Lundi 22 septembre, de 9h à 12h - Jeudi 2 octobre, de 9h à 12h - Samedi 4 octobre, de 9h à 12h - Mercredi 15 octobre, de 9h à 12h - Vendredi 24 octobre, de 9h à 12h30
Cérances	Mairie de Cérances 7 place du marché 50510 CÉRANCES	- Lundi 22 septembre, de 14h à 17h - Jeudi 2 octobre, de 14h à 17h - Mercredi 15 octobre, de 14h à 17h
Granville	Mairie de Granville Cours Jonville 50400 GRANVILLE	- Mercredi 24 septembre, de 14h à 17h - Lundi 6 octobre, de 9h à 12h - Lundi 20 octobre, de 14h à 16h30
La Haye-Pesnel	Mairie de la Haye-Pesnel Place Charles-de-Gaulle 50320 LA HAYE-PESNEL	- Jeudi 25 septembre, de 14h à 17h - Jeudi 9 octobre, de 14h à 17h - Jeudi 16 octobre, de 9h à 12h
Jullouville	Mairie de Jullouville Place René-Joly 50610 JULLOUVILLE	- Mercredi 24 septembre, de 9h à 12h - Lundi 6 octobre, de 14h à 17h - Lundi 20 octobre, de 10h à 12h
Saint-Jean-des-Champs	Mairie de Saint-Jean-des-Champs 1 place de la mairie 50320 SAINT-JEAN-DES-CHAMPS	- Jeudi 25 septembre, de 9h à 12h - Jeudi 9 octobre, de 9h à 12h - Jeudi 16 octobre, de 14h à 17h

À l'issue de l'enquête, le conseil communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation du PLUI. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLUI en vue de cette approbation. Le conseil communautaire se prononcera également sur l'abrogation de ces documents d'urbanisme.

Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera déposée à la préfecture de la Manche et au pôle de Bréhal de la communauté de communes Granville Terre et Mer pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Elle sera également publiée sur le site internet de la communauté de communes (www.granville-terre-et-mer.fr).

Cérences



Champeaux



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES GRANVILLE
TERRE ET MER ET ABROGATION DES CARTES COMMUNALES EN VIGUEUR SUR LES COMMUNES DE FOLLIGNY,
LE MESNIL-AUBERT, MUNEVILLE-SUR-MER ET SAINT-SAUVEUR-LA-POMMERAYE

La communauté de communes Granville Terre et Mer organise du lundi 22 septembre à 9h au vendredi 24 octobre à 12h30 une enquête publique portant sur l'élaboration de son plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) et l'abrogation des cartes communales des communes de Flers, La Madeleine-Aubert, Mueville-sur-Mer et Saint-Sauveur-la-Pommeraye.

Le plan local d'urbanisme intercommunal de Gravelle Terre et Mer est un document d'urbanisme délimitant le territoire de l'intercommunalité en différentes zones (Aggloles, Naturelles, Urbaines et à urbaniser) et régissant les règles de constructibilité à l'intérieur de chacune de ces zones. Les communes du territoire de la communauté de communes de Gravelle Terre et Mer sont : Le Mesnil-Aubert, Muneville-sur-Mer et Saint-Sauveur-la-Pommeraye.

Le plan local d'urbanisme intercommunal de Gravelle Terre et Mer est un document d'urbanisme délimitant le territoire de l'intercommunalité en différentes zones (Aggloles, Naturelles, Urbaines et à urbaniser) et régissant les règles de constructibilité à l'intérieur de chacune de ces zones. Les communes du territoire de la communauté de communes de Gravelle Terre et Mer sont : Le Mesnil-Aubert, Muneville-sur-Mer et Saint-Sauveur-la-Pommeraye.

Le siège de l'enquête est situé au pôle urbanisme de la communauté de communes, sis au 14 rue de la gare 50290 BRÉHAL.

Le siège de l'enquête est situé au pôle urbanisme de la communauté de communes, sis au 14 rue de la gare (06 83 31 38 60).

La personne publique responsable de l'organisation de l'enquête est la communauté de communes Granville Terre et Mer, représentée par son président M. Stéphane SORRE. Le service en charge du projet d'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunautaire et d'abrogation des cartes communales est le service urbanisme de la communauté de communes (concentration.urbanisme@granville-terre-mer.fr / 06 83 31 38 60).

La commission d'enquête publique désignée par le tribunal administratif de Caen est composée de M. Jean-Philippe ANCKERT en qualité de président et de M. Jean-Benoît RIEU et M. Michel RAMBREAULT en qualité de titulaires.

La commission d'enquête publique désignée par le tribunal administratif de Caen est composée de M. Jean-Philippe ANCKERT en qualité de président, de M. Alain GARNIER et M. Michel RAMBEAUX en qualité de titulaires.

La commission d'enquêtes publiques désignée par le tribunal administratif de Paris est composée de M. Jean-Philippe LAFITE, président, et de M. Alain RENOUX et M. Michel RAHMEZANI en qualité de titulaires.

Le projet de plan local d'urbanisme Intercommunal contient une évaluation environnementale précisant les incidences du projet sur l'environnement. Des avis ont été rendus par la mission régionale d'aide à l'élaboration environnementale et les différentes personnes publiques associées comprenant des représentants des collectivités territoriales; ils seront consultables dans le dossier d'enquête publique selon les modalités décrites dans les paragraphes suivants.

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête peuvent être demandées auprès du service urbanisme, aux coordonnées ci-dessous.

Le dossier d'enquête publique est consultable pour toute la durée de l'enquête :

Le dossier d'enquête publique est consultable pour toute la durée de l'enquête :

- aux services de la communauté de communes (14 rue de la Gare 50290 BRÉHAL), aux jours et heures habituels d'ouverture
- au Grand Carrefour, Grandville, la Voie-Pesnel, Autoutville, Saint-Jean-Des-Champs, aux jours et heures habituels d'ouverture
- au Grand Carrefour, Grandville, la Voie-Pesnel, Autoutville, Saint-Jean-Des-Champs, aux jours et heures habituels d'ouverture

sur le site internet dédié à l'enquête publique : <http://www.enquete-pub.fr>

Le public pourra adresser ses observations et propositions écrites aux membres de la commission d'enquête durant toute la durée de l'enquête :

- Sur les registres d'enquête, disponibles aux jours et heures habituels d'ouverture dans les lieux accueillant des permanences, dont les registres d'enquête, disponibles aux bureaux de la commission d'enquête, 101 rue de la République, 92000 Nanterre.

- Sur les registres d'enquête, disponibles aux jours et heures habituelles d'ouverture de la gare, les adresses sont listées au tableau ci-dessous
- Par voie postale à l'adresse suivante : À l'attention de M. Jean-Philippe ANCKAERT, président de la commission d'enquête, Pôle urbanisme de
Gareville Tiers et Mar, 14 rue de la gare, 50200 BRÉHAL
Cet email est une copie de l'original transmis par voie postale. anckaert.jph@urbanisme.dematerialise.fr

- Sur le registre dématérialisé accessible sur le site Internet suivant : <http://www.enquete-csu-gm.fr/>

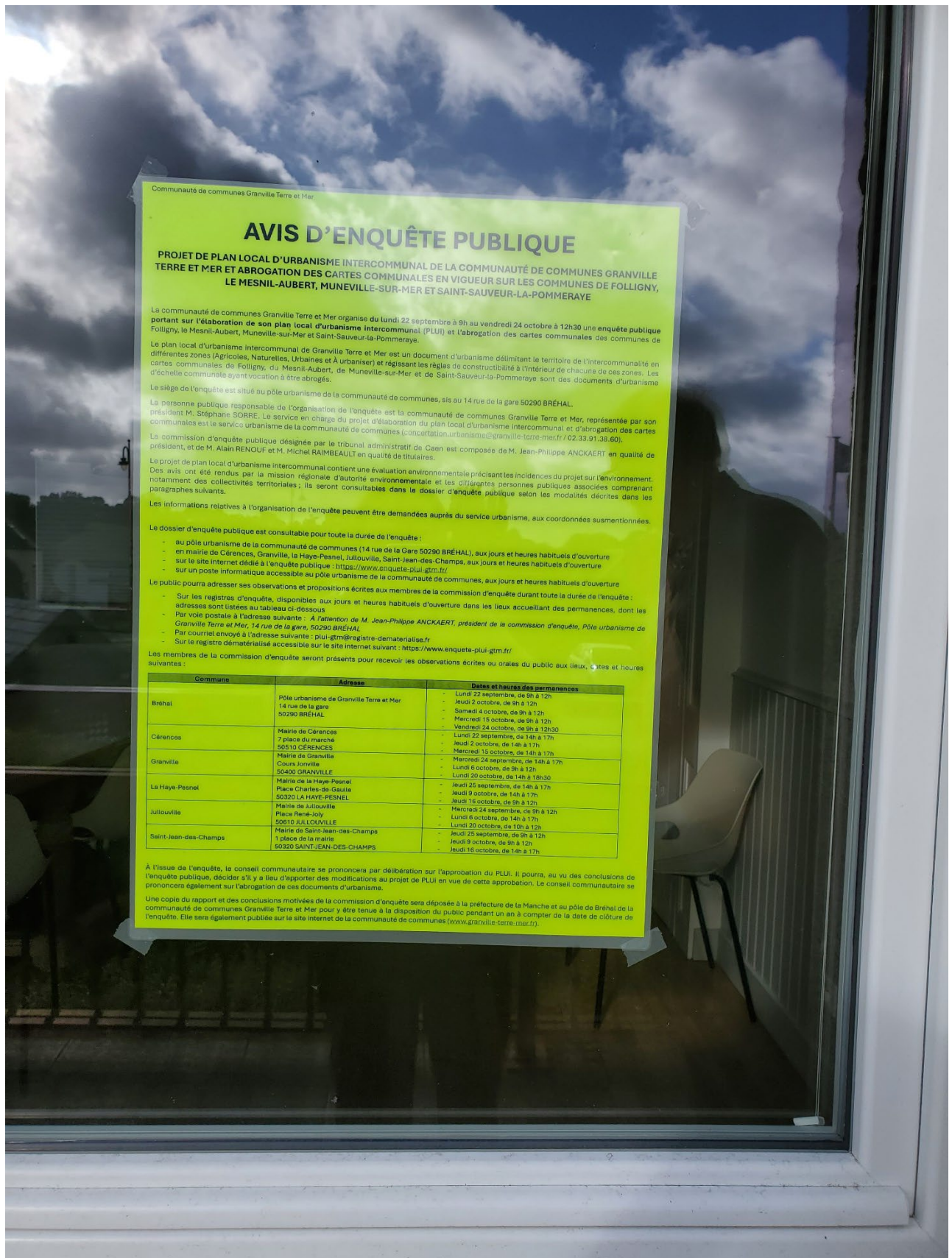
Les membres de la commission d'enquête seront présents pour recevoir les déclarations suivantes :	Données de base des participants

Membres de la commission d'audite seront présents pour les réunions suivantes :		Classe et nombre des participants
Catégorie	Adresse	
Bachelier	Place urbanisme de Granville Tercé et Mar 14 rue des garçons 50000 GRANVILLE	Lundi 22 septembre, de 10 à 12h jeudi 2 septembre, de 10 à 12h Samedi 4 septembre, de 10 à 12h Mardi 15 octobre, de 10 à 12h Vendredi 24 octobre, de 10 à 12h Lundi 28 septembre, de 14h à 17h jeudi 2 octobre, de 14h à 17h Mardi 15 octobre, de 14h à 17h Mardi 24 septembre, de 14h à 17h Mardi 4 octobre, de 14h à 17h jeudi 26 octobre, de 14h à 17h jeudi 28 septembre, de 14h à 17h jeudi 8 octobre, de 14h à 17h jeudi 16 octobre, de 14h à 17h Mardi 24 septembre, de 14h à 17h Mardi 4 octobre, de 14h à 17h jeudi 26 octobre, de 14h à 17h jeudi 28 septembre, de 14h à 17h jeudi 2 octobre, de 14h à 17h jeudi 16 octobre, de 14h à 17h
Grainetier	Mairie de Landerneau 7 place de l'église 50120 L'ANDELIERS	
Grainetier	Mairie de Granville Place de la République 50000 GRANVILLE	
L'Atelier Poésie	Mairie de la Trappe-Pontal Place Charles-de-Gaulle 50120 LA TRAPPE-PONTAL	
Adhérents	Mairie de Saint-Jean-des-Champs 1 place de la mairie 50120 SAINT-JEAN-DES-CHAMPS	

À l'issue de l'enquête, le conseil communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation du PUSL. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'approuver les modifications au projet de PUSL et/ou de le déclarer approuvé. La délibération communautaire sera soumise à l'approbation de la Commission départementale de l'urbanisme.

à l'issue de l'enquête, les conclusions de l'enquête sont communiquées au prestataire de services de l'enquête publique, lequel a la possibilité de faire valoir ses observations et de proposer des mesures correctives. Les conclusions de l'enquête sont également communiquées au prestataire de services de l'enquête publique, lequel a la possibilité de faire valoir ses observations et de proposer des mesures correctives.

Coudeville-sur-Mer



Communauté de communes Granville Terre et Mer

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GRANVILLE TERRE ET MER ET ABROGATION DES CARTES COMMUNALES EN VIGUEUR SUR LES COMMUNES DE FOLLIGNY, LE MESNIL-AUBERT, MUNEVILLE-SUR-MER ET SAINT-SAUVEUR-LA-POMMERAYE

La communauté de communes Granville Terre et Mer organise du lundi 22 septembre à 9h au vendredi 24 octobre à 12h30 une enquête publique portant sur l'élaboration de son plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) et l'abrogation des cartes communales des communes de Folligny, le Mesnil-Aubert, Muneville-sur-Mer et Saint-Sauveur-la-Pommeraye.

Le plan local d'urbanisme intercommunal de Granville Terre et Mer est un document d'urbanisme délimitant le territoire de l'intercommunalité en différentes zones (Agricultures, Naturelles, Urbaines et à urbaniser) et régissant les règles de constructibilité à l'intérieur de chacune de ces zones. Les cartes communales de Folligny, du Mesnil-Aubert, de Muneville-sur-Mer et de Saint-Sauveur-la-Pommeraye sont des documents d'urbanisme d'échelle communale ayant vocation à être abrogés.

Le siège de l'enquête est situé au pôle urbanisme de la communauté de communes, sis au 14 rue de la gare 50290 BRÉHAL.

La personne publique responsable de l'organisation de l'enquête est la communauté de communes Granville Terre et Mer, représentée par son président M. Stéphane SORRE. Le service en charge du projet d'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal et d'abrogation des cartes communales est le service urbanisme de la communauté de communes (concertation.urbanisme@granville-terre-mer.fr / 02.33.91.39.60).

La commission d'enquête publique désignée par le tribunal administratif de Caen est composée de M. Jean-Philippe ANCKAERT en qualité de président, et de M. Alain RENOUF et M. Michel RAIMBEAULT en qualité de titulaires.

Le projet de plan local d'urbanisme intercommunal contient une évaluation environnementale précisant les incidences du projet sur l'environnement, notamment des collectivités territoriales; ils seront consultables dans le dossier d'enquête publique selon les modalités décrites dans les paragraphes suivants.

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête peuvent être demandées auprès du service urbanisme, aux coordonnées susmentionnées.

Le dossier d'enquête publique est consultable pour toute la durée de l'enquête :

- au pôle urbanisme de la communauté de communes (14 rue de la Gare 50290 BRÉHAL), aux jours et heures habituels d'ouverture
- en mairie de Cérances, Granville, la Haye-Pesnel, Jullouville, Saint-Jean-des-Champs, aux jours et heures habituels d'ouverture
- sur le site internet dédié à l'enquête publique : <https://www.enquete-plui-gtm.fr/>
- sur un poste informatique accessible au pôle urbanisme de la communauté de communes, aux jours et heures habituels d'ouverture

Le public pourra adresser ses observations et propositions écrites aux membres de la commission d'enquête durant toute la durée de l'enquête :

- Sur les registres d'enquête, disponibles aux jours et heures habituels d'ouverture dans les lieux accueillant des permanences, dont les adresses sont listées au tableau ci-dessous
- Par voie postale à l'adresse suivante : A l'attention de M. Jean-Philippe ANCKAERT, président de la commission d'enquête, Pôle urbanisme de Granville Terre et Mer, 14 rue de la gare, 50290 BRÉHAL
- Par courriel envoyé à l'adresse suivante : plui-gtm@registre-dematerialise.fr
- Sur le registre dématérialisé accessible sur le site internet suivant : <https://www.enquete-plui-gtm.fr/>

Les membres de la commission d'enquête seront présents pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux lieux, à des dates et heures suivantes :

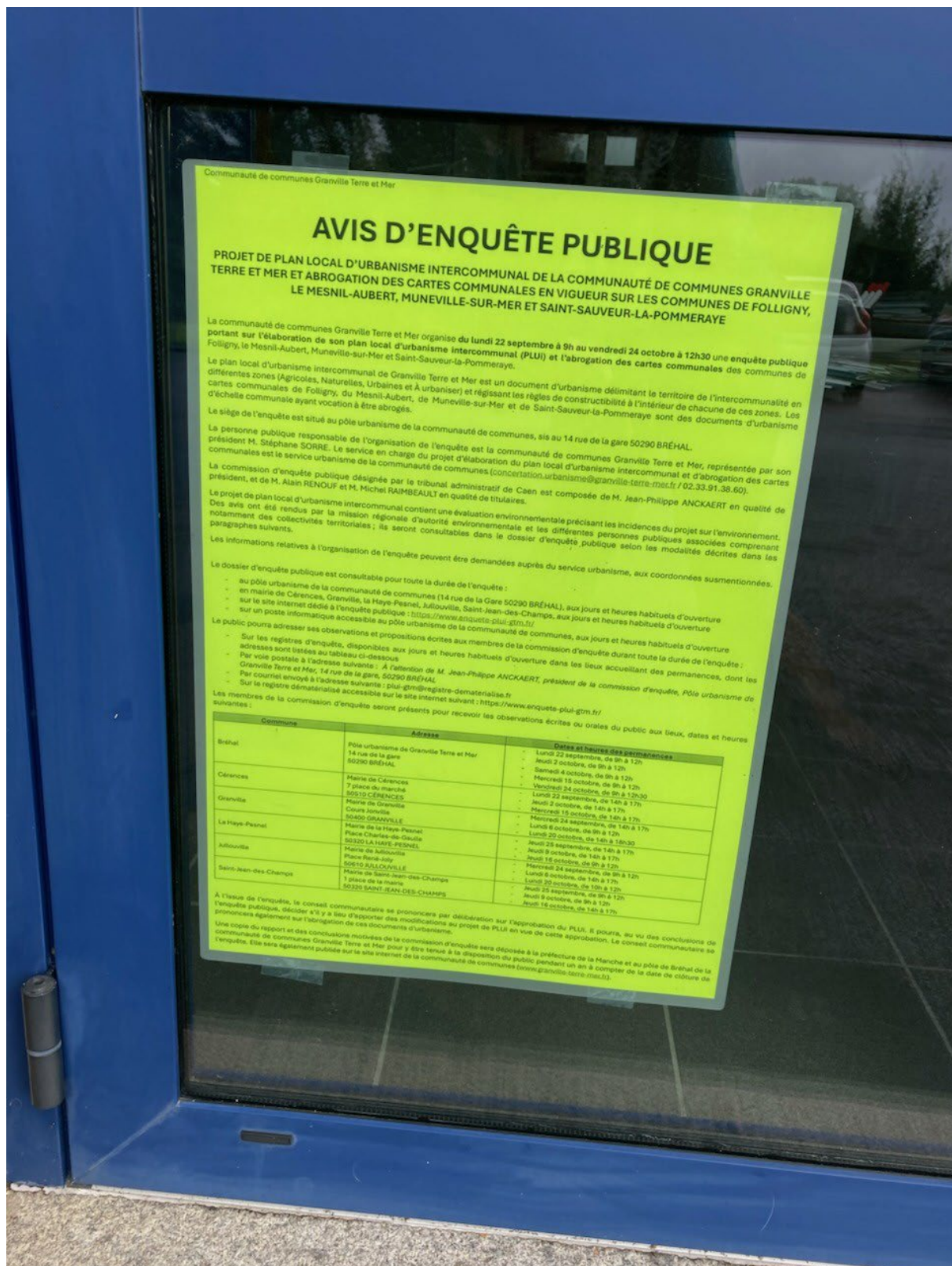
Commune	Adresse	Dates et heures des permanences
Bréhal	Pôle urbanisme de Granville Terre et Mer 14 rue de la gare 50290 BRÉHAL	- Lundi 22 septembre, de 9h à 12h - Jeudi 2 octobre, de 9h à 12h - Samedi 4 octobre, de 9h à 12h - Mercredi 15 octobre, de 9h à 12h - Vendredi 24 octobre, de 9h à 12h30
Cérances	Mairie de Cérances 7 place du marché 50510 CÉRANCES	- Lundi 22 septembre, de 14h à 17h - Jeudi 2 octobre, de 14h à 17h - Mercredi 15 octobre, de 14h à 17h
Granville	Mairie de Granville Cours Juville 50400 GRANVILLE	- Mercredi 24 septembre, de 14h à 17h - Lundi 6 octobre, de 9h à 12h - Lundi 20 octobre, de 14h à 16h30
La Haye-Pesnel	Mairie de la Haye-Pesnel Place Charles-de-Gaulle 50320 LA HAYE-PESNEL	- Jeudi 26 septembre, de 14h à 17h - Jeudi 9 octobre, de 14h à 17h - Jeudi 16 octobre, de 9h à 12h
Jullouville	Mairie de Jullouville Place René-Joly 50610 JULLOUVILLE	- Mercredi 24 septembre, de 9h à 12h - Lundi 6 octobre, de 14h à 17h - Lundi 20 octobre, de 10h à 12h
Saint-Jean-des-Champs	Mairie de Saint-Jean-des-Champs 1 place de la mairie 50320 SAINT-JEAN-DES-CHAMPS	- Jeudi 26 septembre, de 9h à 12h - Jeudi 9 octobre, de 9h à 12h - Jeudi 16 octobre, de 14h à 17h

À l'issue de l'enquête, le conseil communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation du PLUI. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLUI en vue de cette approbation. Le conseil communautaire se prononcera également sur l'abrogation de ces documents d'urbanisme.

Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera déposée à la préfecture de la Manche et au pôle de Bréhal de la communauté de communes Granville Terre et Mer pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Elle sera également publiée sur le site internet de la communauté de communes (www.granville-terre-mer.fr).

Donville-les-Bains

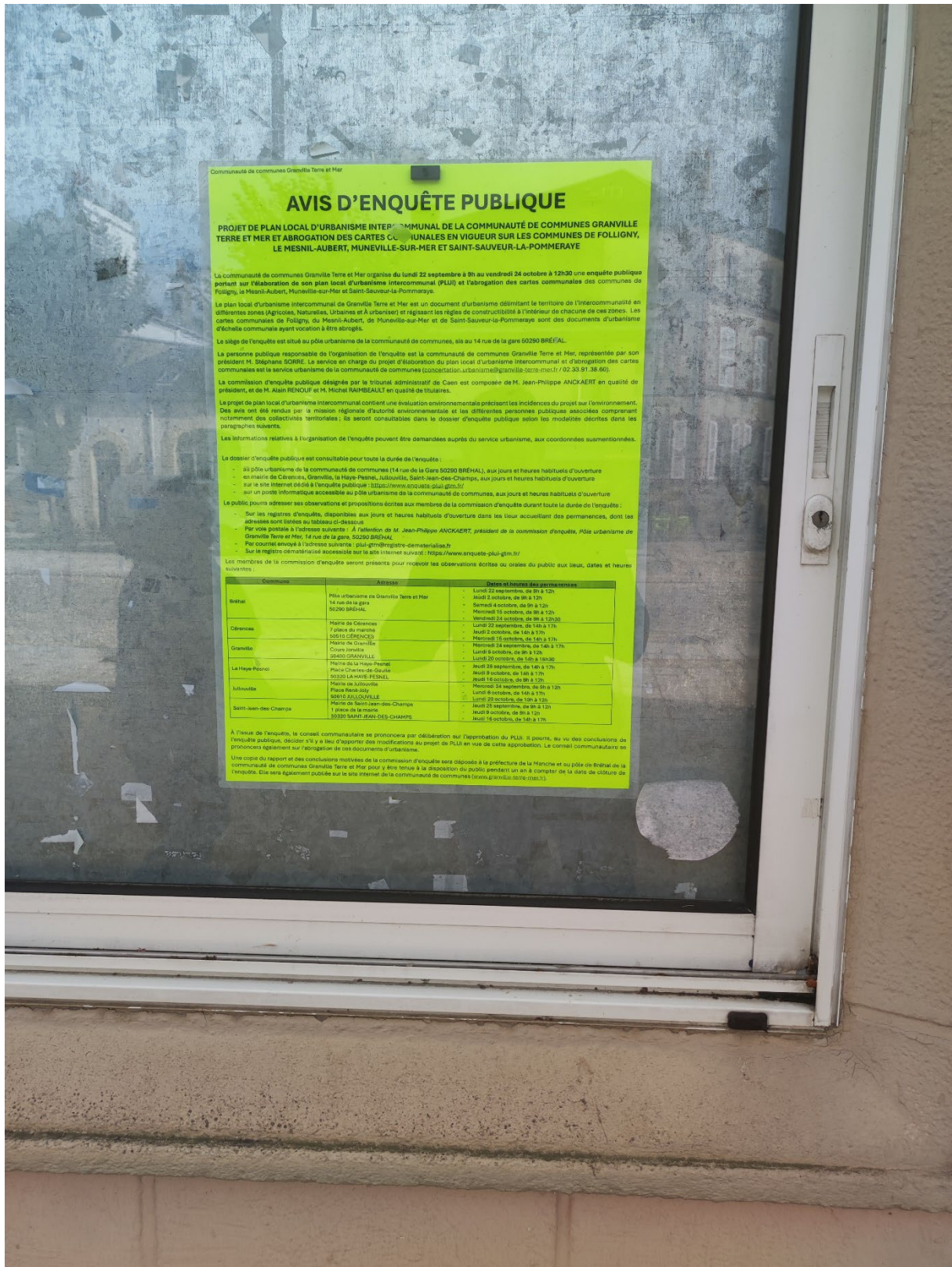




Folligny



Granville



Hocquigny



[illegible]

Galaxy A13

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GRANVILLE TERRE ET MER ET ABROGATION DES CARTES COMMUNALES EN VIGUEUR SUR LES COMMUNES DE FOLLIGNY, LE MESNIL-AUBERT, MUNEVILLE-SUR-MER ET SAINT-SAUVEUR-LA-POMMERAYE

La communauté de communes Granville Terre et Mer organise du lundi 22 septembre à 9h au vendredi 24 octobre à 12h30 une enquête publique portant sur l'élaboration de son plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) et l'abrogation des cartes communales des communes de Folligny, le Mesnil-Aubert, Muneville-sur-Mer et Saint-Sauveur-la-Pommeraye.

Le plan local d'urbanisme intercommunal de Granville Terre et Mer est un document d'urbanisme délimitant le territoire de l'intercommunalité en différentes zones (Agricultures, Naturelles, Urbaines et à urbaniser) et régissant les règles de constructibilité à l'intérieur de chacune de ces zones. Les cartes communales de Folligny, du Mesnil-Aubert, de Muneville-sur-Mer et de Saint-Sauveur-la-Pommeraye sont des documents d'urbanisme d'échelle communale ayant vocation à être abrogés.

Le siège de l'enquête est situé au pôle urbanisme de la communauté de communes, sis au 14 rue de la gare 50290 BRÉHAL.

La personne publique responsable de l'organisation de l'enquête est la communauté de communes Granville Terre et Mer, représentée par son président M. Stéphane SORRE. Le service en charge du projet d'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal et d'abrogation des cartes communales est le service urbanisme de la communauté de communes (concertation.urbanisme@granville-terre-mer.fr / 02 33 91 36 66).

La commission d'enquête publique désignée par le tribunal administratif de Caen est composée de M. Jean-Philippe ANCKAERT en qualité de président, et de M. Alain RENOUF et M. Michel RAIMBEAULT en qualité de membres.

Le projet de plan local d'urbanisme intercommunal contient une évaluation environnementale précisant les incidences du projet sur l'environnement. Des avis ont été rendus par la mission régionale d'autorité environnementale et les différentes personnes publiques associées comprenant notamment des collectivités territoriales : ils seront consultables dans le dossier d'enquête publique selon les modalités décrites dans les paragraphes suivants.

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête peuvent être demandées auprès du service urbanisme, aux coordonnées susmentionnées.

Le dossier d'enquête publique est consultable pour toute la durée de l'enquête :

- au pôle urbanisme de la communauté de communes (14 rue de la Gare 50290 BRÉHAL), aux jours et heures habituels d'ouverture
- en mairie de Cérances, Granville, la Haye-Pesnel, Jullouville, Saint-Jean-des-Champs, aux jours et heures habituels d'ouverture
- sur le site internet dédié à l'enquête publique : <https://www.enquete-plui-gtm.fr/>
- sur un poste informatique accessible au pôle urbanisme de la communauté de communes, aux jours et heures habituels d'ouverture

Le public pourra adresser ses observations et propositions écrites aux membres de la commission d'enquête durant toute la durée de l'enquête :

- Sur les registres d'enquête, disponibles aux jours et heures habituels d'ouverture dans les lieux accueillant des permanences, dont les adresses sont listées au tableau ci-dessous
- Par voie postale à l'adresse suivante : À l'attention de M. Jean-Philippe ANCKAERT, président de la commission d'enquête, Pôle urbanisme de Granville Terre et Mer, 14 rue de la gare, 50290 BRÉHAL
- Par courriel envoyé à l'adresse suivante : plui-gtm@registre-dmaterialiso.fr
- Sur le registre dématérialisé accessible sur le site internet suivant : <https://www.enquete-plui-gtm.fr/>

Les membres de la commission d'enquête seront présents pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux lieux, dates et heures suivantes :

Commune	Adresse	Jours et heures des permanences
Bréhal	Pôle urbanisme de Granville Terre et Mer 14 rue de la gare 50290 BRÉHAL	Lundi 22 septembre, de 9h à 12h Mardi 2 octobre, de 9h à 12h Mardi 4 octobre, de 9h à 12h Mardi 15 octobre, de 9h à 12h Vendredi 24 septembre, de 14h à 17h Lundi 22 septembre, de 14h à 17h Mardi 2 octobre, de 14h à 17h Mardi 4 octobre, de 14h à 17h Mardi 15 octobre, de 14h à 17h Mardi 24 septembre, de 14h à 17h Lundi 5 octobre, de 14h à 17h Lundi 20 octobre, de 14h à 17h
Cérances	Mairie de Cérances 7 place du marché 50510 CÉRANCES	Mardi 2 octobre, de 14h à 17h Mardi 4 octobre, de 14h à 17h Mardi 15 octobre, de 14h à 17h Mardi 24 septembre, de 14h à 17h
Granville	Mairie de Granville Cours Josselin 50400 GRANVILLE	Mardi 2 octobre, de 14h à 17h Mardi 4 octobre, de 14h à 17h Mardi 15 octobre, de 14h à 17h Mardi 24 septembre, de 14h à 17h
La Haye-Pesnel	Mairie de la Haye-Pesnel Place Charles-de-Gaulle 50320 LA HAYE-PESNEL	Mardi 2 octobre, de 14h à 17h Mardi 4 octobre, de 14h à 17h Mardi 15 octobre, de 14h à 17h Mardi 24 septembre, de 14h à 17h
Jullouville	Mairie de Jullouville Place René-Joly 50610 JULLOUVILLE	Mardi 2 octobre, de 14h à 17h Mardi 4 octobre, de 14h à 17h Mardi 15 octobre, de 14h à 17h Mardi 24 septembre, de 14h à 17h
Saint-Jean-des-Champs	Mairie de Saint-Jean-des-Champs 1 place de la mairie 50320 SAINT-JEAN-DES-CHAMPS	Mardi 2 octobre, de 14h à 17h Mardi 4 octobre, de 14h à 17h Mardi 15 octobre, de 14h à 17h Mardi 24 septembre, de 14h à 17h

À l'issue de l'enquête, le conseil communautaire se prononcera par délibération sur l'adoption du PLUI. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLUI en vue de cette adoption. Le conseil communautaire se prononcera également sur l'abrogation des cartes communales au projet de PLUI en vue de cette adoption. Le conseil communautaire se prononcera également sur l'abrogation des cartes communales au projet de PLUI en vue de cette adoption. Le conseil communautaire se prononcera également sur l'abrogation des cartes communales au projet de PLUI en vue de cette adoption.

La Haye-Pesnel



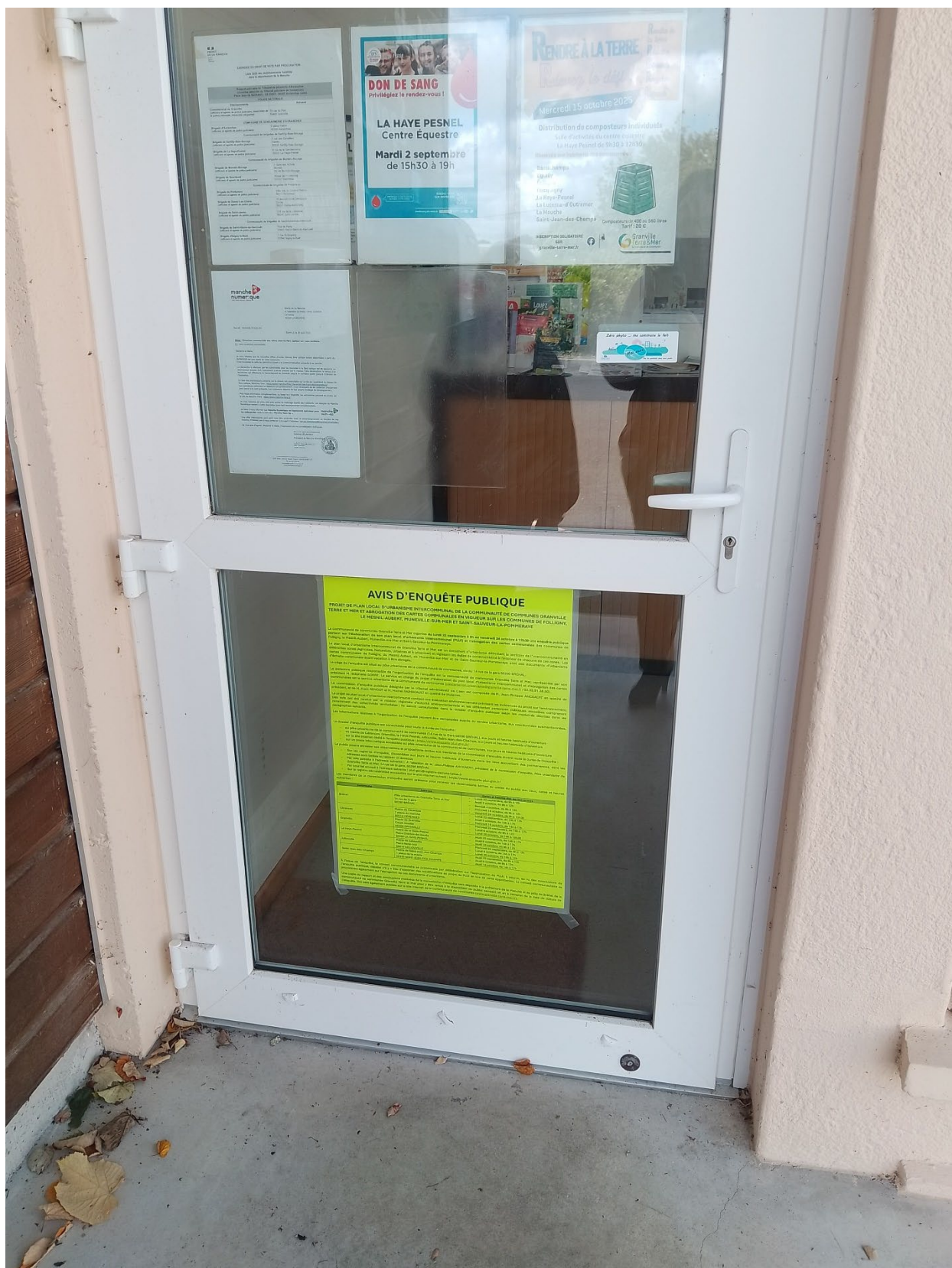
La Lucerne d'Outremer



La Meurdraquière



La Mouche





Longueville

Communauté de communes Granville Terre et Mer

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GRANVILLE TERRE ET MER ET ABROGATION DES CARTES COMMUNALES EN VIGUEUR SUR LES COMMUNES DE FOLLIGNY, LE MESNIL-AUBERT, MUNEVILLE-SUR-MER ET SAINT-SAUVEUR-LA-POMMÉRAYE

La communauté de communes Granville Terre et Mer organise du lundi 22 septembre à 9h au vendredi 24 octobre à 12h30 une enquête publique portant sur l'élaboration de son plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) et l'abrogation des cartes communales des communes de Folligny, le Mesnil-Aubert, Muneville-sur-Mer et Saint-Sauveur-la-Pomméraye.

Le plan local d'urbanisme intercommunal de Granville Terre et Mer est un document d'urbanisme délimitant le territoire de l'intercommunalité en différentes zones (Agricoles, Naturelles, Urbaines et À urbaniser) et régissant les règles de constructibilité à l'intérieur de chacune de ces zones. Les cartes communales de Folligny, du Mesnil-Aubert, de Muneville-sur-Mer et de Saint-Sauveur-la-Pomméraye sont des documents d'urbanisme d'échelle communale ayant vocation à être abrogés.

Le siège de l'enquête est situé au pôle urbanisme de la communauté de communes, sis au 14 rue de la gare 50290 BRÉHAL.

La personne publique responsable de l'organisation de l'enquête est la communauté de communes Granville Terre et Mer, représentée par son président M. Stéphane SORRE. Le service en charge du projet d'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal et d'abrogation des cartes communales est le service urbanisme de la communauté de communes (concertation.urbanisme@granville-terre-mer.fr / 02.33.91.38.50).

La commission d'enquête désignée par le tribunal administratif de Caen est composée, d'une part, de M. Jean-Philippe ANCKAERT en qualité de président, et de M. Alain RENOUF et M. Michel RAIMBEAULT en qualité de titulaires.

Le projet de plan local d'urbanisme intercommunal contient une évaluation environnementale précisant les incidences du projet sur l'environnement. Des avis ont été rendus par la mission régionale d'autorité environnementale et les différentes personnes publiques associées comprenant notamment des collectivités territoriales ; ils seront consultables dans le dossier d'enquête publique selon les modalités décrites dans les paragraphes suivants.

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête peuvent être demandées auprès du service urbanisme, aux coordonnées suivantes.

Le dossier d'enquête publique est consultable pour toute la durée de l'enquête :

- au pôle urbanisme de la communauté de communes (14 rue de la Gare 50290 BRÉHAL), aux jours et heures habituels d'ouverture
- en mairie de Cérances, Granville, la Haye-Pesnel, Jullouville, Saint-Jean-des-Champs, aux jours et heures habituels d'ouverture
- sur le site internet dédié à l'enquête publique : <https://www.enquete-plui-gtm.fr/>
- sur un poste informatique accessible au pôle urbanisme de la communauté de communes, aux jours et heures habituels d'ouverture

Le public pourra adresser ses observations et propositions écrites aux membres de la commission d'enquête durant toute la durée de l'enquête :

- Sur les registres d'enquête, disponibles aux jours et heures habituels d'ouverture dans les lieux accueillant des permanences, dont les adresses sont listées au tableau ci-dessous
- Par voie postale à l'adresse suivante : À l'attention de M. Jean-Philippe ANCKAERT, président de la commission d'enquête, Pôle urbanisme de Granville Terre et Mer, 14 rue de la gare, 50290 BRÉHAL
- Par courriel envoyé à l'adresse suivante : plui-gtm@registre-dematerialise.fr
- Sur le registre dématérialisé accessible sur le site internet suivant : <https://www.enquete-plui-gtm.fr/>

Les membres de la commission d'enquête seront présents pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux lieux, dates et heures suivantes :

Commune	Adresse	Dates et heures des permanences
Bréhal	Pôle urbanisme de Granville Terre et Mer 14 rue de la gare 50290 BRÉHAL	- Lundi 22 septembre, de 9h à 12h - Jeudi 2 octobre, de 9h à 12h - Samedi 4 octobre, de 9h à 12h - Mercredi 15 octobre, de 9h à 12h - Vendredi 24 octobre, de 9h à 12h30
Cérances	Mairie de Cérances 7 place du marché 50510 CÉRANCES	- Lundi 22 septembre, de 14h à 17h - Jeudi 2 octobre, de 14h à 17h - Mercredi 15 octobre, de 14h à 17h
Granville	Mairie de Granville Cours Juville 50400 GRANVILLE	- Mercredi 24 septembre, de 14h à 17h - Jeudi 6 octobre, de 9h à 12h - Lundi 20 octobre, de 14h à 18h30
La Haye-Pesnel	Mairie de La Haye-Pesnel Place Charles-de-Gaulle 50320 LA HAYE-PESNEL	- Jeudi 7 septembre, de 14h à 17h - Jeudi 9 octobre, de 14h à 17h - Jeudi 16 octobre, de 9h à 12h
Jullouville	Mairie de Jullouville Place René-Joly 50510 JULLOUVILLE	- Mercredi 24 septembre, de 9h à 12h - Lundi 6 octobre, de 14h à 17h - Lundi 20 octobre, de 14h à 17h
Saint-Jean-des-Champs	Mairie de Saint-Jean-des-Champs 1 place de la mairie 50520 SAINT-JEAN-DES-CHAMPS	- Jeudi 25 septembre, de 9h à 12h - Jeudi 9 octobre, de 9h à 12h - Jeudi 16 octobre, de 14h à 17h

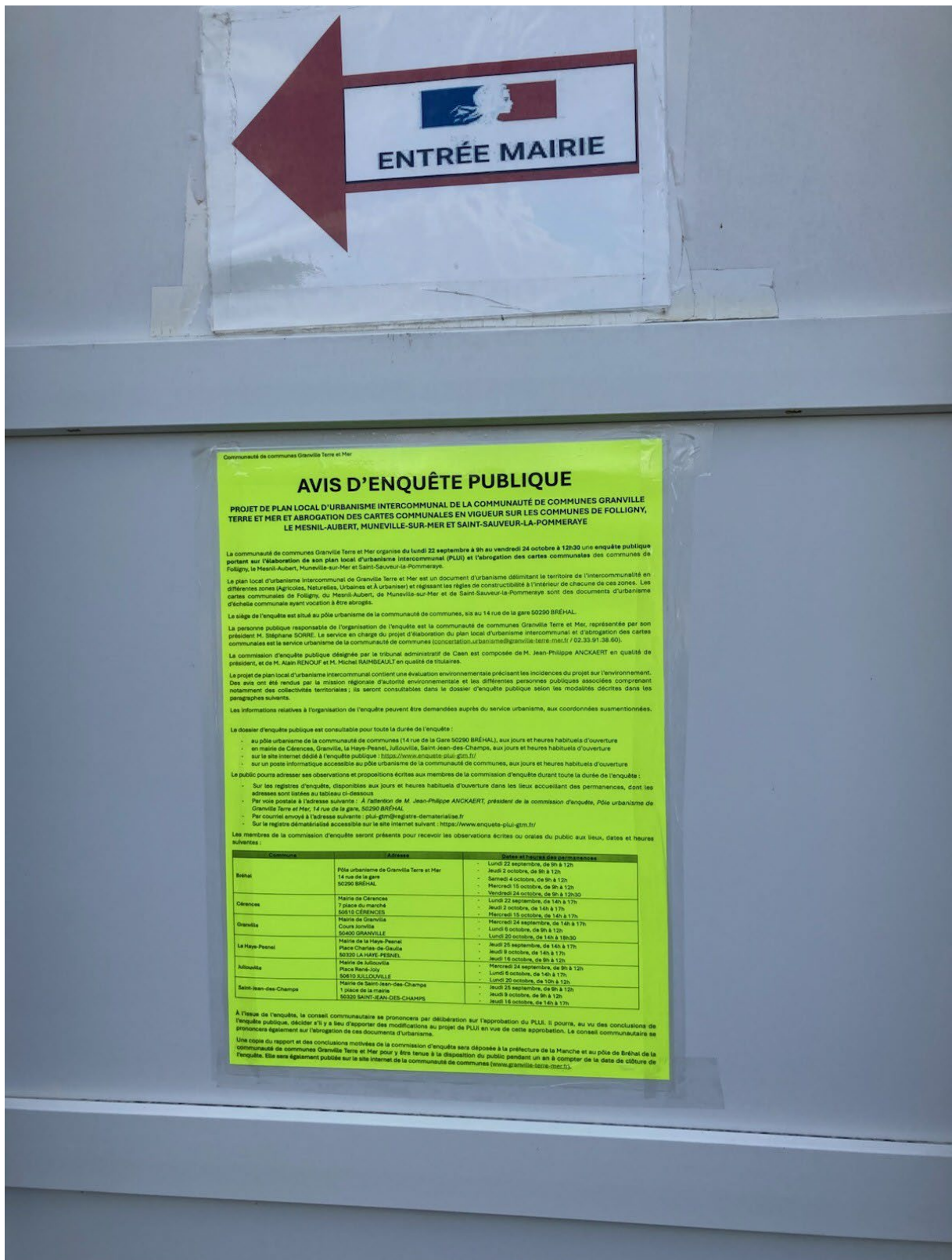
À l'issue de l'enquête, le conseil communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation du PLUI. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLUI en vue de cette approbation. Le conseil communautaire se prononcera également sur l'abrogation de ces documents d'urbanisme.

Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera déposée à la préfecture de la Manche et au pôle de Bréhal de la communauté de communes Granville Terre et Mer pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Elle sera également publiée sur le site internet de la communauté de communes (www.granville-terre-mer.fr).

Muneville-sur-Mer



Saint-Aubin-des-Préaux



Saint-Pair-sur-Mer

Communauté de communes Granville Terre et Mer

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GRANVILLE TERRE ET MER ET ABROGATION DES CARTES COMMUNALES EN VIGUEUR SUR LES COMMUNES DE FOLLIGNY, LE MESNIL-AUBERT, MUNEVILLE-SUR-MER ET SAINT-SAUVEUR-LA-POMMERAYE.

La communauté de communes Granville Terre et Mer organise du **lundi 22 septembre à 9h** au **vendredi 24 octobre à 12h30** une **enquête publique** portant sur l'élaboration de son plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) et l'abrogation des cartes communales des communes de Folligny, le Mesnil-Aubert, Muneville-sur-Mer et Saint-Sauveur-la-Pommeraye.

Le plan local d'urbanisme intercommunal de Granville Terre et Mer est un document d'urbanisme délimitant le territoire de l'intercommunalité en différentes zones (Agricultures, Naturelles, Urbaines et à urbaniser) et régissant les règles de constructibilité à l'intérieur de chacune de ces zones. Les cartes communales de Folligny, du Mesnil-Aubert, de Muneville-sur-Mer et de Saint-Sauveur-la-Pommeraye sont des documents d'urbanisme d'échelle communale ayant vocation à être abrogés.

Le siège de l'enquête est situé au pôle urbanisme de la communauté de communes, sis au 14 rue de la gare 50290 BRÉHAL.

La personne publique responsable de l'organisation de l'enquête est la communauté de communes Granville Terre et Mer, représentée par son président M. Stéphane SORRE. Le service en charge du projet d'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal et d'abrogation des cartes communales est le service urbanisme de la communauté de communes (contactation.urbanisme@granville-terre-mer.fr / 02.33.91.38.60).

La commission d'enquête publique désignée par le tribunal administratif de Caen est composée de M. Jean-Philippe ANCKAERT en qualité de président, et de M. Alain RENOUF et M. Michel RAIMBEAULT en qualité de titulaires.

Le projet de plan local d'urbanisme intercommunal contient une évaluation environnementale précisant les incidences du projet sur l'environnement. Des avis ont été rendus par la mission régionale d'autorité environnementale et les différentes personnes publiques associées comprenant notamment des collectivités territoriales ; ils seront consultables dans le dossier d'enquête publique selon les modalités décrites dans les paragraphes suivants.

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête peuvent être demandées auprès du service urbanisme, aux coordonnées susmentionnées.

Le dossier d'enquête publique est consultable pour toute la durée de l'enquête :

- au pôle urbanisme de la communauté de communes (14 rue de la Gare 50290 BRÉHAL), aux jours et heures habituels d'ouverture
- en mairie de Cérances, Granville, la Haye-Pesnel, Jullouville, Saint-Jean-des-Champs, aux jours et heures habituels d'ouverture
- sur le site internet dédié à l'enquête publique : <https://www.enquete-plui-gtm.fr/>
- sur un poste informatique accessible au pôle urbanisme de la communauté de communes, aux jours et heures habituels d'ouverture

Le public pourra adresser ses observations et propositions écrites aux membres de la commission d'enquête durant toute la durée de l'enquête :

- Sur les registres d'enquête, disponibles aux jours et heures habituels d'ouverture dans les lieux accueillant des permanences, dont les adresses sont listées au tableau ci-dessous
- Par voie postale à l'adresse suivante : À l'attention de M. Jean-Philippe ANCKAERT, président de la commission d'enquête, Pôle urbanisme de Granville Terre et Mer, 14 rue de la gare, 50290 BRÉHAL
- Par courriel envoyé à l'adresse suivante : plui-gtm@registre-dematerialise.fr
- Sur le registre dématérialisé accessible sur le site internet suivant : <https://www.enquete-plui-gtm.fr/>

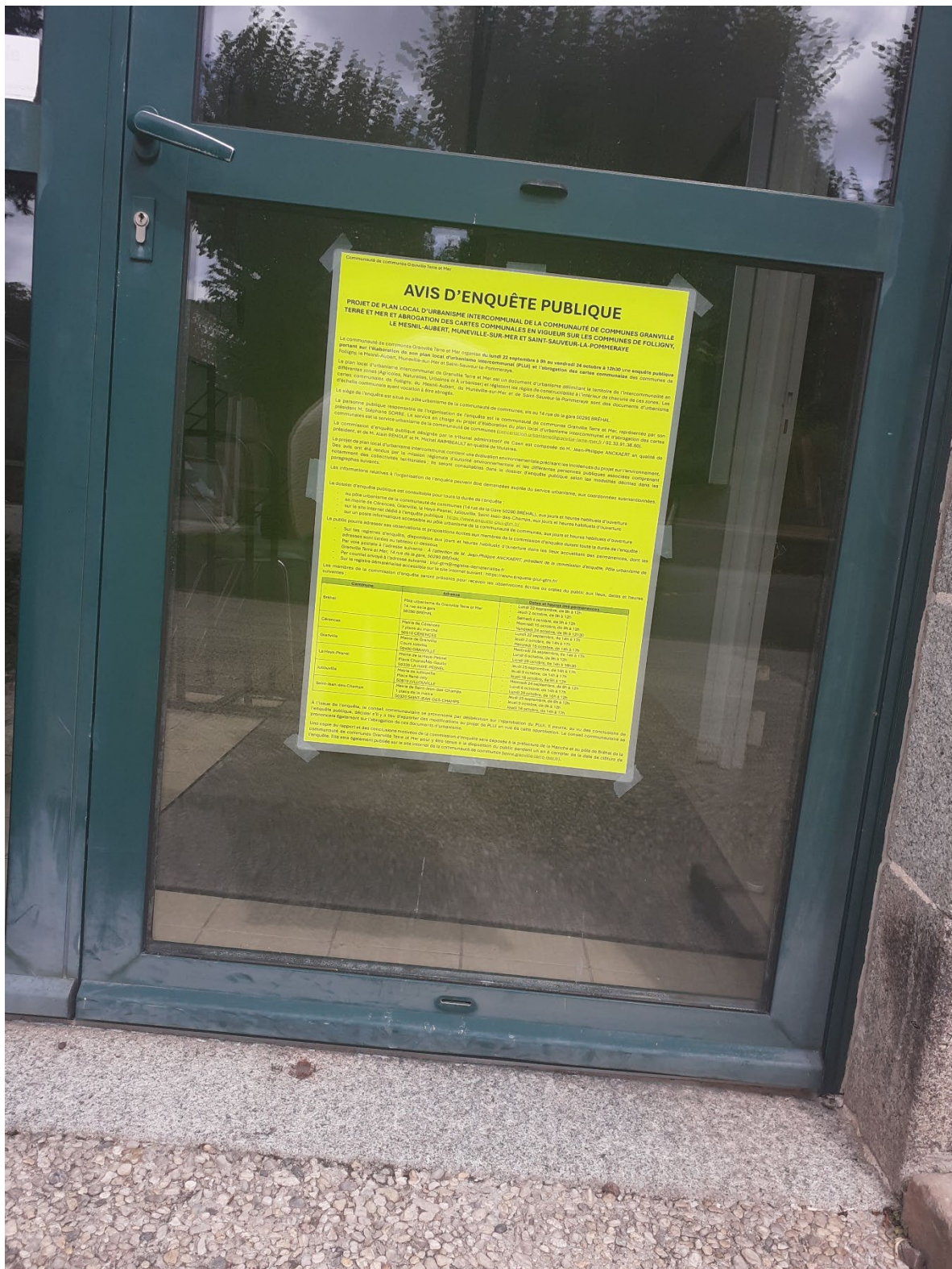
Les membres de la commission d'enquête seront présents pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux lieux, dates et heures suivantes :

Commune	Adresse	Dates et heures des permanences
Bréhal	Pôle urbanisme de Granville Terre et Mer 14 rue de la gare 50290 BRÉHAL	- Lundi 22 septembre, de 9h à 12h
		- Jeudi 2 octobre, de 9h à 12h
		- Samedi 4 octobre, de 9h à 12h
		- Mercredi 18 octobre, de 9h à 12h
		- Vendredi 24 octobre, de 9h à 12h30
Cérances	Mairie de Cérances 7 place du marché 50510 CÉRANCES	- Lundi 22 septembre, de 14h à 17h
		- Jeudi 2 octobre, de 14h à 17h
Granville	Mairie de Granville Cours Jorville 50400 GRANVILLE	- Mercredi 18 octobre, de 14h à 17h
		- Mercredi 24 septembre, de 14h à 17h
La Haye-Pesnel	Mairie de la Haye-Pesnel Place Charles-de-Gaulle 50220 LA HAYE-PESNEL	- Lundi 6 octobre, de 9h à 12h
		- Lundi 20 octobre, de 14h à 16h30
Jullouville	Mairie de Jullouville Place René-Joly 50610 JULLOUVILLE	- Jeudi 25 septembre, de 14h à 17h
		- Jeudi 9 octobre, de 14h à 17h
Saint-Jean-des-Champs	Mairie de Saint-Jean-des-Champs 1 place de la mairie 50720 SAINT-JEAN-DES-CHAMPS	- Jeudi 16 octobre, de 9h à 12h
		- Mercredi 24 septembre, de 9h à 12h
		- Lundi 6 octobre, de 14h à 17h
		- Lundi 20 octobre, de 10h à 12h
		- Jeudi 25 septembre, de 9h à 12h
		- Jeudi 9 octobre, de 9h à 12h
		- Jeudi 16 octobre, de 14h à 17h

À l'issue de l'enquête, le conseil communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation du PLUI. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLUI en vue de cette approbation. Le conseil communautaire se prononcera également sur l'abrogation de ces documents d'urbanisme.

Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera déposée à la préfecture de la Manche et au pôle de Bréhal de la communauté de communes Granville Terre et Mer pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Elle sera également publiée sur le site internet de la communauté de communes (www.granville-terre-mer.fr).

Saint-Pierre-Langers



Communauté de communes Granville Terre et Mer

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GRANVILLE TERRE ET MER ET ABROGATION DES CARTES COMMUNALES EN VIGUEUR SUR LES COMMUNES DE FOLLIGNY, LE MESNIL-AUBERT, MUNEVILLE-SUR-MER ET SAINT-SAUVEUR-LA-POMMERAYE

La communauté de communes Granville Terre et Mer organise du **lundi 22 septembre à 9h au vendredi 24 octobre à 12h30** une **enquête publique portant sur l'élaboration de son plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) et l'abrogation des cartes communales** des communes de Folligny, le Mesnil-Aubert, Muneville-sur-Mer et Saint-Sauveur-la-Pommeraye.

Le plan local d'urbanisme intercommunal de Granville Terre et Mer est un document d'urbanisme délimitant le territoire de l'intercommunalité en différentes zones (Agricultures, Naturelles, Urbaines et À urbaniser) et régissant les règles de constructibilité à l'intérieur de chacune de ces zones. Les cartes communales de Folligny, du Mesnil-Aubert, de Muneville-sur-Mer et de Saint-Sauveur-la-Pommeraye sont des documents d'urbanisme d'échelle communale ayant vocation à être abrogés.

Le siège de l'enquête est situé au pôle urbanisme de la communauté de communes, sis au 14 rue de la gare 50290 BRÉHAL.

La personne publique responsable de l'organisation de l'enquête est la communauté de communes Granville Terre et Mer, représentée par son président M. Stéphane SORRE. Le service en charge du projet d'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal et d'abrogation des cartes communales est le service urbanisme de la communauté de communes (concertation.urbanisme@granville-terre-mer.fr / 02.33.91.38.60).

La commission d'enquête publique désignée par le tribunal administratif de Caen est composée de M. Jean-Philippe ANCKAERT en qualité de président, et de M. Alain RENOUF et M. Michel RAIMBEAULT en qualité de titulaires.

Le projet de plan local d'urbanisme intercommunal contient une évaluation environnementale précisant les incidences du projet sur l'environnement. Des avis ont été rendus par la mission régionale d'autorité environnementale et les différentes personnes publiques associées comprenant notamment des collectivités territoriales ; ils seront consultables dans le dossier d'enquête publique selon les modalités décrites dans les paragraphes suivants.

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête peuvent être demandées auprès du service urbanisme, aux coordonnées susmentionnées.

Le dossier d'enquête publique est consultable pour toute la durée de l'enquête :

- au pôle urbanisme de la communauté de communes (14 rue de la Gare 50290 BRÉHAL), aux jours et heures habituels d'ouverture
- en mairie de Cérences, Granville, la Haye-Pesnel, Jullouville, Saint-Jean-des-Champs, aux jours et heures habituels d'ouverture
- sur le site internet dédié à l'enquête publique : <https://www.enquete-plui-gtm.fr/>
- sur un poste informatique accessible au pôle urbanisme de la communauté de communes, aux jours et heures habituels d'ouverture

Le public pourra adresser ses observations et propositions écrites aux membres de la commission d'enquête durant toute la durée de l'enquête :

- Sur les registres d'enquête, disponibles aux jours et heures habituels d'ouverture dans les lieux accueillant des permanences, dont les adresses sont listées au tableau ci-dessous
- Par voie postale à l'adresse suivante : À l'attention de M. Jean-Philippe ANCKAERT, président de la commission d'enquête, Pôle urbanisme de Granville Terre et Mer, 14 rue de la gare, 50290 BRÉHAL
- Par courriel envoyé à l'adresse suivante : plui-gtm@registre-dematerialise.fr
- Sur le registre dématérialisé accessible sur le site internet suivant : <https://www.enquete-plui-gtm.fr/>

Les membres de la commission d'enquête seront présents pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux lieux, dates et heures suivantes :

Commune	Adresse	Dates et heures des permanences
Bréhal	Pôle urbanisme de Granville Terre et Mer 14 rue de la gare 50290 BRÉHAL	- Lundi 22 septembre, de 9h à 12h
		- Jeudi 2 octobre, de 9h à 12h
		- Samedi 4 octobre, de 9h à 12h
		- Mercredi 15 octobre, de 9h à 12h
		- Vendredi 24 octobre, de 9h à 12h30
Cérences	Mairie de Cérences 7 place du marché 50510 CÉRENCES	- Lundi 22 septembre, de 14h à 17h
		- Jeudi 2 octobre, de 14h à 17h
		- Mercredi 15 octobre, de 14h à 17h
Granville	Mairie de Granville Cours Jonville 50400 GRANVILLE	- Mercredi 24 septembre, de 14h à 17h
		- Lundi 6 octobre, de 9h à 12h
La Haye-Pesnel	Mairie de la Haye-Pesnel Place Charles-de-Gaulle 50320 LA HAYE-PESNEL	- Lundi 20 octobre, de 14h à 18h30
		- Jeudi 25 septembre, de 14h à 17h
		- Jeudi 9 octobre, de 14h à 17h
Jullouville	Mairie de Jullouville Place René-Joly 50610 JULLOUVILLE	- Jeudi 16 octobre, de 9h à 12h
		- Mercredi 24 septembre, de 9h à 12h
		- Lundi 6 octobre, de 14h à 17h
Saint-Jean-des-Champs	Mairie de Saint-Jean-des-Champs 1 place de la mairie 50320 SAINT-JEAN-DES-CHAMPS	- Lundi 20 octobre, de 10h à 12h
		- Jeudi 25 septembre, de 9h à 12h
		- Jeudi 9 octobre, de 9h à 12h

À l'issue de l'enquête, le conseil communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation du PLUI. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLUI en vue de cette approbation. Le conseil communautaire se prononcera également sur l'abrogation de ces documents d'urbanisme.

Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera déposée à la préfecture de la Manche et au pôle de Bréhal de la communauté de communes Granville Terre et Mer pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Elle sera également publiée sur le site internet de la communauté de communes (www.granville-terre-mer.fr).

Saint-Sauveur-la-Pommeraye



Communité de communes Granville Terre et Mer

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GRANVILLE TERRE ET MER ET ABROGATION DES CARTES COMMUNALES EN VIGUEUR SUR LES COMMUNES DE FOLLIGNY, LE MESNIL-AUBERT, MUNEVILLE-SUR-MER ET SAINT-SAUVEUR-LA-POMMERAYE

La communauté de communes Granville Terre et Mer organise du lundi 22 septembre à 9h au vendredi 24 octobre à 12h30 une **enquête publique** portant sur l'élaboration de son plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) et l'abrogation des cartes communales des communes de Folligny, le Mesnil-Aubert, Muneville-sur-Mer et Saint-Sauveur-la-Pommeraye.

Le plan local d'urbanisme intercommunal de Granville Terre et Mer est un document d'urbanisme délimitant le territoire de l'intercommunalité en différentes zones (Agricultures, Naturelles, Urbaines et d'urbaniser) et régissant les règles de constructibilité à l'intérieur de chacune de ces zones. Les cartes communales de Folligny, du Mesnil-Aubert, de Muneville-sur-Mer et de Saint-Sauveur-la-Pommeraye sont des documents d'urbanisme d'échelle communale ayant vocation à être abrogés.

Le siège de l'enquête est situé au pôle urbanisme de la communauté de communes, sis au 14 rue de la gare 50290 BRÉHAL.

La personne publique responsable de l'organisation de l'enquête est la communauté de communes Granville Terre et Mer, représentée par son président M. Stéphane SORRE. Le service en charge du projet d'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal et d'abrogation des cartes communales est le service urbanisme de la communauté de communes (concertation.urbanisme@granville-terre-mer.fr / 02 33 91 38 50).

La commission d'enquête publique désignée par le tribunal administratif de Caen est composée de M. Jean-Philippe ANCKAERT en qualité de président, et de M. Alain RENOUF et M. Michel GARNICAULT en qualité de titulaires.

Le projet de plan local d'urbanisme intercommunal contient une évaluation environnementale précisant les incidences du projet sur l'environnement. Des avis ont été rendus par la mission régionale d'autorité environnementale et les différentes personnes publiques associées comprenant notamment des collectivités territoriales; ils seront consultables dans le dossier d'enquête publique selon les modalités décrites dans les paragraphes suivants.

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête peuvent être demandées auprès du service urbanisme, aux coordonnées susmentionnées.

Le dossier d'enquête publique est consultable pour tout : la durée de l'enquête :

- au pôle urbanisme de la communauté de communes (14 rue de la Gare 50290 BRÉHAL), aux jours et heures habituels d'ouverture
- en mairie de Cérances, Granville, la Haye-Pesnel, Jullouville, Saint-Jean-des-Champs, aux jours et heures habituels d'ouverture
- sur le site internet dédié à l'enquête publique : <https://www.enquete-plui-gtm.fr/>
- sur un poste informatique accessible au pôle urbanisme de la communauté de communes, aux jours et heures habituels d'ouverture

Le public pourra adresser ses observations et propositions écrites aux membres de la commission d'enquête durant toute la durée de l'enquête :

- Sur les registres d'enquête, disponibles aux jours et heures habituels d'ouverture dans les lieux accueillant des permanences, dont les adresses sont listées au tableau ci-dessous
- Par voie postale à l'adresse suivante : A l'attention de M. Jean-Philippe ANCKAERT, président de la commission d'enquête, Pôle urbanisme de Granville Terre et Mer, 14 rue de la gare, 50290 BRÉHAL
- Par courriel envoyé à l'adresse suivante : plui-gtm@reggie.fr ; materialas.fr
- Sur le registre dématérialisé accessible sur le site internet suivant : <https://www.enquete-plui-gtm.fr/>

Les membres de la commission d'enquête seront présents pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux lieux, dates et heures suivantes :

Commune	Adresse	Dates et heures des permanences
Bréhal	Pôle urbanisme de Granville Terre et Mer 14 rue de la gare 50290 BRÉHAL	- Lundi 22 septembre, de 9h à 12h - Jeudi 2 octobre, de 9h à 12h - Samedi 4 octobre, de 9h à 12h - Mercredi 15 octobre, de 9h à 12h - Vendredi 26 octobre, de 9h à 12h30
Cérances	Mairie de Cérances 7 place du marché 50510 CÉRANCES	- Lundi 22 septembre, de 14h à 17h - Jeudi 2 octobre, de 14h à 17h - Mercredi 16 octobre, de 14h à 17h
Granville	Mairie de Granville Cours Jemille 50490 GRANVILLE	- Lundi 22 septembre, de 14h à 17h - Mercredi 24 septembre, de 14h à 17h - Lundi 6 octobre, de 9h à 12h - Lundi 20 octobre, de 14h à 18h30
La Haye-Pesnel	Mairie de la Haye-Pesnel Place Charles-de-Gaulle 50220 LA HAYE-PESNEL	- Jeudi 25 septembre, de 14h à 17h - Jeudi 8 octobre, de 14h à 17h - Jeudi 10 octobre, de 9h à 12h
Jullouville	Mairie de Jullouville Place René-Joly 50510 JULLOUVILLE	- Mercredi 24 septembre, de 9h à 12h - Lundi 8 octobre, de 14h à 17h - Lundi 20 octobre, de 10h à 13h
Saint-Jean-des-Champs	Mairie de Saint-Jean-des-Champs 1 place de la mairie 50220 SAINT-JEAN-DES-CHAMPS	- Jeudi 25 septembre, de 9h à 12h - Jeudi 8 octobre, de 9h à 12h - Jeudi 10 octobre, de 14h à 17h

A l'issue de l'enquête, le conseil communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation du PLUI. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLUI en vue de cette approbation. Le conseil communautaire se prononcera également sur l'abrogation de ces documents d'urbanisme.

Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera déposée à la préfecture de la Manche et au pôle de Bréhal de la communauté de communes Granville Terre et Mer pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Elle sera également publiée sur le site internet de la communauté de communes (www.granville-terre-mer.fr).